EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 20, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] to study the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, I would call the meeting to order. Before we proceed with our work today, I'd like to take a moment to acknowledge the tragic events that occurred this past weekend at Canadian Forces Base, Wainwright, in Alberta.

On October 17, a deadly fire during a training exercise claimed the lives of four members of the Canadian Armed Forces and tragically left many dozens injured. The fallen service members have been identified as Sergeant Morgan Wong, Private Shaun Farrell, Private Aidan Goulding and Private Hayden Lykkemark.

As we reflect on this tragedy, our thoughts are with the families, friends and loved ones of those who lost their lives and those who were injured, as well as with the entire military community, both in Alberta and across the country. We also extend our gratitude to the emergency responders, medical personnel and all those who provide assistance under exceptionally difficult circumstances.

I know that we will be meeting this afternoon to reflect on this, but I thought it would be important, as this is the first occasion before the Senate meets in session this afternoon, to invite you to join me in a minute of silence in honour of those who have paid the price and those who are suffering.

(*Those present then observed a minute of silence.*)

Thank you.

I'd like to proceed with our normal introductions. My name is Peter Harder, and I'm the chair of this committee. I invite senators to introduce themselves.

Senator Burey: Sharon Burey, Ontario.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

Senator Senior: Paulette Senior, Ontario.

Senator Varone: Toni Varone, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 20 octobre 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit par visioconférence aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), pour examiner un cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je déclare la séance ouverte. Avant de poursuivre nos travaux aujourd'hui, j'aimerais prendre un moment pour revenir sur les événements tragiques qui se sont produits la fin de semaine dernière à la Base des Forces canadiennes Wainwright, en Alberta.

Le 17 octobre, un violent incendie est survenu pendant un exercice d'entraînement et il a coûté la vie à quatre membres des Forces armées canadiennes, en plus de faire des dizaines de blessés. Les militaires qui ont perdu la vie en devoir sont le sergent Morgan Wong et les soldats Shaun Farrell, Aidan Goulding et Hayden Lykkemark.

Alors que nous reconnaissons qu'il s'agit d'une tragédie, nos pensées accompagnent les familles, les amis et les proches de ceux qui ont perdu la vie, des nombreux blessés et de toute la communauté militaire, tant en Alberta que dans le reste du pays. Nous en profitons également pour exprimer notre gratitude aux intervenants d'urgence, au personnel médical et à toutes les personnes qui ont fourni de l'aide dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Je sais que nous nous réunirons cet après-midi pour discuter de ces événements. Puisque c'est la première fois que le Sénat se réunit d'ici là, j'ai pensé qu'il serait important de vous inviter à vous joindre à moi pour observer une minute de silence en l'honneur des personnes qui ont payé le prix de leur vie et des personnes qui souffrent à l'heure actuelle.

(*Les personnes présentes à ce moment observent une minute de silence.*)

Merci.

J'aimerais procéder à nos présentations habituelles. Je m'appelle Peter Harder et je préside ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, de l'Ontario.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Senior : Paulette Senior, de l'Ontario.

Le sénateur Varone : Toni Varone, de l'Ontario.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

Senator Surette: Allister Surette, Nova Scotia.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Also, congratulations to Alberta.

Colleagues, today we begin our study of the case of privilege concerning the leaking of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. We are pleased to welcome the Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Shaila Anwar, to this session.

This is designed to give us, as a committee, background as to how privilege has been dealt with in the Senate in the past and what's usual and unusual about the circumstances here, as well as for us to ask our clerk any procedural questions that might be on your minds.

Later this morning, we'll hear from one of the joint chairs. We'll discuss later in the agenda how we move forward on this study.

Thank you very much, Ms. Anwar, for joining us. I would invite you to make your statement.

Shaila Anwar, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Senate of Canada: Thank you, senators. Good morning. I don't have long or extensive remarks. I know you received a briefing note from the Library of Parliament, and I provided a note yesterday to talk about what the normal process is.

In terms of this case, I know the Senate administration and the House administration will be appearing at a later date to talk about the specifics of what happened regarding the distribution of documents and in camera hearings for the special committee itself. I won't talk about that today; I don't have the information for you. I will talk about the process more generally and how it's been dealt with in the past.

The main difference in this particular case, with the special joint committee, is that the special joint committee expired when the tabling of the report happened on June 17, which meant that the first couple of steps in our process set out in the Rules couldn't be done under normal circumstances.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

Le président : Et félicitations à l'Alberta.

Chers collègues, nous amorçons notre étude sur un cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Nous sommes heureux d'accueillir Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, à la séance d'aujourd'hui.

La discussion d'aujourd'hui vise à nous donner, en tant que comité, une idée de la façon dont les cas de privilège ont été traités au Sénat dans le passé, à comprendre ce qui est habituel ou inhabituel dans les circonstances en cause, et à poser toutes les questions qui nous préoccupent au sujet de la procédure à notre greffière.

Plus tard ce matin, nous entendrons la coprésidente du Comité mixte spécial. Nous aurons l'occasion sous peu de discuter des prochaines étapes de cette étude.

Merci de vous joindre à nous, madame Anwar. Je vous invite à faire votre déclaration liminaire.

Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, Sénat du Canada : Bonjour et merci, sénateurs. Je n'ai pas d'observations longues ou détaillées à présenter. Je sais que vous avez reçu une note d'information de la Bibliothèque du Parlement, et j'ai fourni une note d'information hier au sujet du processus habituel.

En ce qui concerne ce cas, je sais que l'Administration du Sénat et l'Administration de la Chambre comparaîtront à une date ultérieure pour parler des détails de ce qui s'est passé concernant la distribution de documents et les audiences à huis clos du comité spécial lui-même. Je n'en parlerai pas aujourd'hui; je n'ai pas cette information pour vous. Je vais parler du processus en général et de la façon dont on y a eu recours dans le passé.

La principale différence dans ce cas-ci, c'est que le Comité mixte spécial a cessé d'exister quand le rapport a été déposé le 17 juin, ce qui signifie que les premières étapes du processus prévu au Règlement ne pouvaient pas être franchies dans des circonstances normales.

Under normal circumstances, it would be the committee that was the subject of the alleged leak that would conduct an investigation, look into the facts, make a determination and report back to the Senate, at which point the Speaker, or the Senate, would make a decision on whether to proceed.

The committee investigation could not happen because of the expiration of the special joint committee. However, on June 16, former Senator Wallin, then a member of the special joint committee, rose on a question of privilege in the Senate to report a leak that had occurred — not just on the contents of the report but also on some of the proceedings that took place in camera.

The Speaker ruled on June 18 and found there was a prima facie case for privilege, after which then-Senator Wallin referred the matter to your committee. If the committee had reported back, the Rules Committee would typically look at the results of that report.

In general, the role of this committee is to make any sort of determination about what kind of harm may have been caused as a result of the unauthorized disclosure of information to the committee and to the Senate itself. That is the question before you, in terms of the order of reference you received.

I have, in the briefing note in the appendix, a series of examples from the past. I don't want to commit to saying it's a comprehensive list, but it's a fairly extensive list of alleged leaks that have happened over the course of the past 10 or 15 years, how they were dealt with by the committee and, in the cases of the leaks, if reports to the Senate led to a referral to Rules. We have only a few examples of matters being dealt with by the Rules Committee, but we have several examples of committees reporting back on their findings in relation to an unauthorized disclosure.

I believe senators have more questions rather than just needing to know the background. One thing I'll say is every process occurs following the appendix in the Rules, but it's a page of general instruction. Each circumstance is different; therefore, the investigations and the processes followed by the Senate are sometimes a little different. However, it gives you a good guideline for what a normal process would look like and how you can adapt that for this particular case.

I'll leave it at that and let you ask questions.

The Chair: Colleagues, if you'd like to ask questions, please signal that.

While I'm waiting for colleagues, perhaps I could ask you just to clarify, for the record, that while former Senator Wallin has resigned from the Senate, we are still seized with this issue.

Dans des circonstances normales, c'est le comité visé par la fuite alléguée qui mènerait une enquête, qui examinerait les faits, qui rendrait une décision et qui ferait rapport au Sénat, après quoi la Présidente, ou le Sénat, prendrait la décision d'aller de l'avant ou non.

L'enquête du comité n'a pas pu avoir lieu en raison de l'expiration du mandat du Comité mixte spécial. Cependant, le 16 juin, l'ancienne sénatrice Wallin, qui était membre du Comité mixte spécial à ce moment-là, a soulevé une question de privilège au Sénat pour signaler une fuite — une fuite non seulement sur le contenu du rapport, mais aussi sur certaines des délibérations qui s'étaient déroulées à huis clos.

Le 18 juin, la Présidente a statué que, de prime abord, la question de privilège semblait fondée, après quoi la sénatrice Wallin a renvoyé la question à votre comité. Si un rapport avait été présenté, le Comité du Règlement en aurait normalement examiné les conclusions.

En général, le rôle du Comité du Règlement est de déterminer la nature du préjudice potentiellement causé par la divulgation non autorisée de renseignements au comité et au Sénat lui-même. C'est la question dont vous êtes saisis, en ce qui concerne l'ordre de renvoi que vous avez reçu.

Dans la note d'information en annexe, je vous présente une série d'exemples du passé. Je ne m'engage pas à dire qu'il s'agit d'une liste exhaustive, mais il s'agit d'une liste assez longue de présumées fuites qui se sont produites au cours des 10 ou 15 dernières années, de la façon dont elles ont été traitées par leur comité et, dans les cas avérés de fuites, si des rapports au Sénat ont conduit à un renvoi au Comité du Règlement. Nous n'avons que quelques exemples de questions traitées par le Comité du Règlement, mais nous avons plusieurs exemples de comités qui ont fait rapport de leurs conclusions concernant une divulgation non autorisée.

Je crois que les sénateurs ont des questions sur d'autres choses que le simple contexte. Je dirais que chaque processus se déroule conformément à l'annexe du Règlement, mais il s'agit d'instructions générales. Chaque situation est différente; par conséquent, les enquêtes et les processus suivis par le Sénat peuvent varier. Cependant, cela vous donne une bonne idée de ce à quoi ressemble le processus normal et de la manière dont vous pouvez l'adapter à ce cas particulier.

Je vais m'arrêter ici et vous laisser poser vos questions.

Le président : Chers collègues, si vous souhaitez poser des questions, veuillez le signaler.

Pendant que j'attends les collègues, je pourrais peut-être vous demander de préciser, aux fins du compte rendu, que même si l'ancienne sénatrice Wallin a démissionné du Sénat, nous sommes toujours saisis de cette question.

Ms. Anwar: Yes. You have an order of reference from the Senate. It was a decision of the Senate.

A leak that happens to a committee, while it's a breach on the Senate's privilege, is a more overarching thing. Although she's the one who raised it in the chamber, it could have been any other member of the committee or any other senator who raised it. The matter that was referred to this committee was about the breach itself. That is an order of reference before the committee, and it's up to the committee to decide how it wishes to proceed on this.

The Chair: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, Clerk, for being here.

The uniqueness of this situation is the joint committee of the House of Commons. While a leak of the joint committee's work did take place, we don't know who did what. Do you think the rules are adequate when there is a joint committee in regard to issues of privilege when they occur? Obviously, the House of Commons is not going to take this up. We're taking this up because former Senator Wallin raised it in the Senate.

It seems to me the House of Commons and the Senate have a joint responsibility to ensure these matters are handled with the care necessary. In this situation, the senator felt her work was compromised. As such, I don't necessarily disagree with her, but fundamentally, how do we investigate something when we're only one half of the equation?

Ms. Anwar: I think the House would have a similar view on the privilege matter. The fact that an MP didn't raise it in the House of Commons is a decision of the members of Parliament. It doesn't preclude any senator from raising the matter in the Senate.

The peculiarity with a joint committee is typically they report to both chambers. In this case, former Senator Wallin proceeded to report the leak, the Speaker ruled and the Senate is seized with the matter.

There's no official process where both houses will deal with this question. However, this committee has the opportunity to invite, certainly, witnesses from the House of Commons to ask those questions.

I'll just clarify: The investigation part of it is a bit peculiar because the matter was already referred to your committee, and the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying certainly did not have the ability to perform an investigation.

This committee could decide to perform an investigation to see what the source of the leak was. I'm not sure to what extent you want to investigate. However, it is part of the question, but it's not the only question. The prima facie case of privilege has

Mme Anwar : Oui. Vous avez un ordre de renvoi du Sénat. C'était une décision du Sénat.

Une fuite qui se produit dans un comité, bien qu'il s'agisse d'une atteinte au privilège du Sénat, soulève un enjeu plus global. Même si c'est la sénatrice qui a soulevé la question au Sénat, n'importe quel autre membre du comité ou n'importe quel autre sénateur aurait pu le faire. La question qui a été renvoyée au comité concernait l'atteinte elle-même. C'est un ordre de renvoi dont le comité est saisi, et il lui appartient de décider comment il souhaite procéder.

Le président : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci, madame la greffière, d'être ici.

Le caractère unique de cette situation, c'est qu'il s'agit d'un comité mixte de la Chambre des communes. Bien qu'il y ait eu une fuite des travaux du comité mixte, nous ne savons pas qui a fait quoi. Pensez-vous que les règles conviennent à un comité mixte chargé d'examiner une question de privilège? De toute évidence, la Chambre des communes ne se penchera pas sur cette question. Nous l'examinons parce que l'ancienne sénatrice Wallin l'a soulevée au Sénat.

Il me semble que la Chambre des communes et le Sénat ont la responsabilité conjointe de veiller à ce que ces questions soient traitées avec la diligence requise. Dans cette situation, la sénatrice a estimé que son travail était compromis. Je ne suis pas nécessairement en désaccord avec elle, mais fondamentalement, comment pouvons-nous enquêter sur quelque chose alors que nous ne représentons qu'une moitié de l'équation?

Mme Anwar : Je pense que la Chambre partagerait le même point de vue sur la question de privilège. Le fait qu'un député n'ait pas soulevé la question à la Chambre des communes leur revient à eux. Cela n'empêche aucun sénateur de soulever la question au Sénat.

Ce qui est particulier dans le cas d'un comité mixte, c'est qu'il relève généralement des deux Chambres. Dans ce cas-ci, l'ancienne sénatrice Wallin a signalé la fuite, la Présidente a rendu une décision et le Sénat est saisi de la question.

Il n'y a pas de processus officiel dans le cadre duquel les deux Chambres traiteraient de cette affaire. Cependant, le comité peut inviter des témoins de la Chambre des communes pour leur poser des questions.

Je tiens à préciser que le volet enquête est un peu particulier, car la question a déjà été renvoyée à votre comité, et le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir n'a évidemment pas été en mesure de mener une enquête.

Votre comité pourrait décider de mener une enquête afin de déterminer l'origine de la fuite. Je ne sais pas dans quelle mesure vous voulez en faire une. Cela fait certes partie du contexte, mais ce n'est pas la seule question qui se pose. La décision de la

already been established by the Speaker's ruling, so the breach happened regardless of who leaked it.

The determination of whether harm was done to the Senate or senators is still a question the committee could answer without necessarily investigating the source of the leak.

Senator Yussuff: In the context of this particular incident, it's obviously unique because it's a joint committee. However, the rules say that when there are breaches of the joint committee's work, the joint committee has some obligation to take up that matter. It's in that committee's interest to ensure their integrity is maintained to a large extent. In this particular case, a senator raised it; the work was completed.

On the other side of the equation, the House is not dealing with this matter; we're dealing with it. It's hard for us to investigate something properly when there are additional members of the committees on the other side. I'm raising this because we may want to think about what rules need to be established when joint committees are established, so at least there's a process that seems fair. That could warrant the committees to take up the matter in a joint way that would lead to a conclusion they can both feel satisfied with.

Ms. Anwar: In terms of rule changes, any rules relating to joint committees would also have to be adopted by the House. We tend to operate on practice.

There are a lot of rules in the Senate that are not consistent with the way rules apply in the House of Commons.

I think, Senator K. Wells, you're a member of the committee; you probably lived that experience. Culturally, they operate differently, and in terms of their rules, they're very different.

For joint committees, we establish certain routine motions when the committee is first created to give it guidelines, but it's largely based on practice.

While I hear what you're saying, if this committee, for example, were to report back on the harm caused by this leak — or by any kind of unauthorized disclosure of in camera proceedings or documents in general — this would be a public report. It can be shared, certainly, with the House of Commons. That's a public statement the Senate would be making about how the Senate feels about the breach of privilege.

Senator Batters: Thanks for being here today.

What we have heard from our committee clerk is at our next meeting it would be you, as Clerk of the Senate, and the House of Commons Clerk — as the general Clerks — who would be

Présidente a déjà établi qu'il y avait, de prime abord, matière à question de privilège. Il y a donc eu atteinte au privilège, peu importe qui en est responsable.

La question de savoir si un préjudice a été causé au Sénat ou aux sénateurs demeure une question à laquelle le comité pourrait répondre sans nécessairement enquêter sur la source de la fuite.

Le sénateur Yussuff : Le contexte de cet incident particulier est évidemment unique, car il s'agit d'un comité mixte. Cependant, les règles disent que lorsqu'il y a des manquements aux règles des travaux d'un comité mixte, celui-ci a une certaine obligation de se pencher sur la question. Il est dans l'intérêt du comité de veiller, dans une large mesure, au maintien de son intégrité. Dans ce cas particulier, une sénatrice a soulevé la question, mais les travaux étaient déjà terminés.

De l'autre côté de l'équation, la Chambre ne s'occupe pas de cette question, mais nous, oui. Il est difficile pour nous d'enquêter correctement sur quelque chose lorsqu'il y a d'autres membres du comité issus de l'autre endroit. Je soulève ce point, car nous devrions peut-être réfléchir aux règles à mettre en place pour les comités mixtes, afin qu'il y ait au moins un processus qui semble équitable. Cela permettrait aux comités de se pencher sur la question de manière conjointe afin d'en arriver à une conclusion qui satisferait les deux parties.

Mme Anwar : En ce qui concerne la modification des règles, toute règle relative aux comités mixtes devrait également être adoptée par la Chambre. Nous avons tendance à fonctionner selon les usages.

Il y a beaucoup de règles au Sénat qui ne s'appliquent pas de la même façon qu'à la Chambre des communes.

Je pense, sénateur K. Wells, que vous êtes membre du comité; vous avez probablement vécu cette expérience. Sur le plan culturel, ils fonctionnent différemment, et en ce qui concerne leurs règles, elles sont très différentes.

Dans le cas d'un comité mixte, on adopte certaines motions de régie interne lorsqu'il est créé pour qu'il y ait des lignes directrices, mais le fonctionnement repose en grande partie sur l'usage.

Bien que je comprenne ce que vous dites, si ce comité, par exemple, faisait rapport sur le préjudice causé par la fuite — ou par toute divulgation non autorisée de délibérations à huis clos ou de documents en général —, le rapport serait public. Il pourrait certainement être transmis à la Chambre des communes. Il s'agirait là d'une déclaration publique par laquelle le Sénat ferait part de sa position concernant cette atteinte au privilège.

La sénatrice Batters : Merci d'être ici aujourd'hui.

Ce que le greffier du comité nous a dit, c'est qu'à la prochaine réunion, vous, en tant que greffière du Sénat, et le greffier de la Chambre des communes — en tant que greffiers en chef —

attending to provide evidence about this particular matter being a breach of privilege that potentially happened because of this Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. However, neither of you were the clerks of that particular special joint committee. Why wouldn't we have the two joint clerks — the one who dealt with that committee from the Senate and the one who dealt with that committee from the House of Commons — so we can get some direct evidence from the people who were involved at that level?

It's already potentially a very difficult thing to try to get any answers in these types of matters, but if we don't even have the people who were part of the committee, how can that be helpful to us as a Rules Committee?

Ms. Anwar: We'll be preparing for you the specifics of what was done by the Clerk of the Senate in terms of documents and protecting the integrity of the proceedings. The House of Commons Clerk will provide that from the committee clerk.

I'll be accompanied by the Director of Committees and, I believe, the Deputy Clerk on the House of Commons side. These are people who were more operationally involved with these things.

The procedures that would be done for senators on that committee would be similar to every procedure we do in other committees.

Senator Batters: Sure, but something similar is not what happened in this case. In this case, there was a leak, potentially.

Why can't we question the people who were actually involved in that committee? You may not be able to give us the answers we're looking for. I don't really want to hear about similar situations or how committees deal with similar matters. I want to see if we can find out any answers regarding that exact committee. Why is this being done?

Ms. Anwar: Why is what being done?

Senator Batters: Why are you, as Clerk of the Senate, and the general Clerk of the House of Commons potentially going to come to testify just about things more generally?

Ms. Anwar: We'll be providing you with specific information regarding the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, such as what memos went out and what cautions were given to the members of the committee. Documents are distributed by email. For the proceedings that happen in camera, there are certain procedures that happen in the room. We'll have that information in writing.

seriez présents pour témoigner du fait que cette question particulière pourrait constituer une atteinte au privilège dans le cadre des travaux du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Cependant, aucun de vous n'était greffier du comité mixte. Pourquoi ne pas inviter les deux cogreffiers — celui du Sénat et celui de la Chambre des communes qui se sont occupés du comité mixte — afin que nous puissions obtenir des témoignages directs de personnes qui étaient présentes?

Il est déjà habituellement très difficile d'obtenir des réponses dans ce genre de situation, mais si nous n'entendons même pas les personnes qui faisaient partie du comité, comment cela peut-il nous être utile en tant que Comité du Règlement?

Mme Anwar : Nous vous fournirons des précisions sur les mesures prises par le greffier du Sénat en matière de protection des documents et de l'intégrité des travaux. Le greffier de la Chambre des communes vous transmettra ces informations par l'intermédiaire du greffier du comité.

Je serai accompagné de la directrice des comités et, je crois, du sous-greffier de la Chambre des communes. Ce sont les gens qui s'occupent davantage de ces questions sur le plan opérationnel.

Les procédures suivies pour les sénateurs membres du comité mixte seraient semblables à toutes celles que nous suivons dans d'autres comités.

La sénatrice Batters : Bien sûr, mais il y a quelque chose de différent dans ce cas-ci. Dans ce cas-ci, il y a peut-être eu une fuite.

Pourquoi ne pouvons-nous pas interroger les personnes qui ont travaillé pour ce comité? Vous ne serez peut-être pas en mesure de nous donner les réponses que nous recherchons. Je ne veux pas vraiment entendre parler de situations semblables ou de la façon dont les comités traitent des questions similaires. Je veux voir si nous pouvons obtenir des réponses concernant ce comité-là. Pourquoi procède-t-on ainsi?

Mme Anwar : Pourquoi procède-t-on ainsi?

La sénatrice Batters : Pourquoi allez-vous, en tant que greffière du Sénat, et le greffier en chef de la Chambre des communes, venir témoigner sur des choses plus générales?

Mme Anwar : Nous vous fournirons des renseignements précis sur le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, comme les notes de service qui ont été envoyées et les mises en garde qui ont été faites aux membres du comité. Les documents étaient distribués par courriel. Pour les délibérations à huis clos, certaines procédures ont été expliquées dans la salle. Nous aurons ces informations par écrit.

Senator Batters: For an in camera proceeding, you can talk about how it would go generally, but you weren't there, and these two people were.

Ms. Anwar: I'm not sure the clerks of the committee will be in a position to answer how the leak itself occurred.

Senator Batters: I could try to ask about it, though. You weren't there, so how can I get the answers we potentially need?

Ms. Anwar: It wouldn't really be their place, senator, to appear before a committee to be questioned.

Senator Batters: Why not?

Ms. Anwar: It's not really the clerk's role. This would be something that normally happened in the context of the committee itself.

Given this committee is dealing with the matter in a more overarching sense — a leak has occurred, and that has been established by the Senate. The matter before the committee today is really to look at the overarching harm done and the outcome of it rather than the facts of what happened.

We will, nevertheless, provide you with that information.

Senator Batters: The Speaker of the Senate referred this to us, and we need to try to get answers about it. We're not here to look at an overall thing; we're trying —

The Chair: We must move on, senator.

Senator Ataullahjan: I will ask you this: What are the implications of this leak and its seriousness? When senators are in a committee, we are very open and express our opinions. Do you think we're going to be more guarded in the future if we're concerned about leaks?

Ms. Anwar: The purpose of having in camera proceedings is to allow members of a committee to speak freely about the matter at hand.

The bulk of the work done in committee is done in public, and that work is questioning witnesses. When you're discussing things like recommendations in a draft report or giving drafting instructions, those tend to be conversations that members want to have without necessarily sharing their views publicly. When there are votes that take place in an in camera meeting, those are not recorded in the minutes and are not made public.

La sénatrice Batters : Pour une séance à huis clos, vous pouvez parler de la façon dont les choses se dérouleraient normalement, mais vous n'étiez pas là, contrairement à ces deux personnes.

Mme Anwar : Je ne suis pas certaine que les greffiers du comité seraient en mesure de dire comment la fuite s'est produite.

La sénatrice Batters : Je pourrais toutefois essayer de leur poser des questions. Vous n'étiez pas là, alors comment pourrais-je obtenir les réponses dont nous pourrions avoir besoin?

Mme Anwar : Ce ne serait pas vraiment à eux, sénatrice, de se présenter devant un comité pour se faire interroger.

La sénatrice Batters : Pourquoi pas?

Mme Anwar : Ce n'est pas vraiment le rôle d'un greffier. C'est quelque chose qui se passerait normalement dans le contexte du comité lui-même.

Étant donné que votre comité traite de la question de manière plus globale — il y a eu une fuite, ce qui a été établi par le Sénat. La question dont le comité est saisi aujourd'hui consiste en fait à examiner le préjudice général et ses conséquences plutôt que les faits relatifs à ce qui s'est passé.

Quoi qu'il en soit, nous vous fournirons ces informations.

La sénatrice Batters : La Présidente du Sénat nous a renvoyé cette question, et nous devons essayer d'obtenir des réponses. Nous ne sommes pas ici pour examiner une question dans son ensemble; nous essayons…

Le président : Nous devons passer à la prochaine personne, sénatrice.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous pose la question suivante : quelles sont les conséquences de cette fuite et sa gravité? Quand les sénateurs siègent en comité, nous sommes très ouverts et nous exprimons nos opinions. Pensez-vous que nous serons plus prudents à l'avenir si nous sommes préoccupés par les fuites?

Mme Anwar : Le but des délibérations à huis clos est de permettre aux membres d'un comité de s'exprimer librement sur la question à l'étude.

La majeure partie des travaux d'un comité se fait en public, et elle consiste à questionner les témoins. Lorsque l'on aborde des sujets tels que les recommandations figurant dans un projet de rapport ou que l'on donne des instructions de rédaction, il s'agit généralement de discussions que les membres souhaitent avoir sans que leurs opinions soient publiques. Lorsque des votes ont lieu dans une réunion à huis clos, ils ne sont pas consignés dans le procès-verbal et ne sont pas rendus publics.

When you participate in an in camera meeting where there is a vote, every member has the right to have that information not be disclosed without authorization from the chamber. In this case, looking at the media reports, there was information about how certain items were voted on during the in camera proceedings. I'm not sure whether the senators who were mentioned in the newspaper articles had any knowledge or awareness that such information would eventually become public.

That's the general harm. In terms of the specifics for this particular committee, that's probably a question to ask one of the members of the committee.

Senator K. Wells: Thank you, Ms. Anwar, for being here.

You mentioned the opportunity for an investigation. I'm just wondering if you could speak to what, potentially, an investigation might look like. Are there specific parameters? Are there historical examples?

Ms. Anwar: It really does vary. There are examples of what's been done in the past, and the scope of an investigation depends upon what the committee is hoping to discover.

The idea behind it is that it's a kind of fact-finding exercise, so it can involve ensuring that precautions were taken in terms of the distribution of documents or making sure that the people in the room were the ones who were supposed to be there. It can be more extensive, if needed.

There have been instances where committees have asked for our Information Services Directorate, or ISD, or the Corporate Security Directorate to delve a little deeper in terms of emails, encryption, who received emails, who opened those emails and whether emails were forwarded — that kind of thing. There are elements that ISD could assist with.

Typically, though, something like a draft report is sent to members as a password-protected document. It's usually only sent to the senator's account and/or to any designated staff.

Those are the types of things that a committee would normally want to confirm — that all those precautions were taken.

Beyond that, people speaking to each other is harder to control. There's no mechanism to completely monitor or prevent that. Chairs usually give a statement at the start of an in camera meeting to remind everyone in the room that the proceedings are in camera and what that means in terms of responsibilities. Employees are all subject to provisions in their letters of offer and values and ethics codes that require them to not disclose any confidential information.

Lorsque vous participez à une réunion à huis clos où il y a un vote, chaque membre a le droit que cette information ne soit pas divulguée sans l'autorisation de la Chambre. Dans ce cas-ci, d'après les articles parus dans la presse, des informations ont été révélées concernant les votes sur certains points lors des délibérations à huis clos. Je ne sais pas si les sénateurs qui ont été mentionnés dans les articles de journaux savaient que ces informations finiraient par être rendues publiques.

Voilà le préjudice général. Pour ce qui est des détails concernant le comité en particulier, c'est probablement une question à poser à l'un des membres du comité.

Le sénateur K. Wells : Merci, madame Anwar, d'être ici.

Vous avez parlé de la possibilité de mener une enquête. Je me demande simplement si vous pourriez nous dire à quoi pourrait ressembler une enquête. Y a-t-il des paramètres précis? Y a-t-il des exemples du passé?

Mme Anwar : Cela varie vraiment. Il y a des exemples passés, et la portée d'une enquête dépend de ce que le comité espère découvrir.

L'idée sous-jacente est qu'il s'agit d'une sorte d'enquête visant à établir les faits, qui peut consister à s'assurer que des précautions ont été prises en ce qui concerne la distribution des documents ou que les personnes présentes dans la salle étaient celles qui étaient censées être présentes. L'enquête peut être plus approfondie, si nécessaire.

Il y a eu des cas où des comités ont demandé à notre Direction des services d'information, ou DSI, ou à la Direction de la sécurité institutionnelle d'aller un peu plus loin en ce qui concerne les courriels, le chiffrement, les destinataires des courriels, qui a les a ouverts et s'ils ont été transférés, ce genre de choses. La DSI pourrait apporter son aide pour certains éléments.

Cependant, en général, un document comme une ébauche de rapport est envoyé aux membres sous la forme d'un fichier protégé par mot de passe. Il n'est généralement envoyé qu'au compte du sénateur ou à tout membre du personnel désigné.

Voilà le type d'éléments qu'un comité voudrait normalement vérifier, à savoir que toutes ces précautions ont été prises.

Cela dit, il est plus difficile de contrôler les conversations entre les personnes présentes. Il n'existe aucun mécanisme permettant de surveiller ou d'empêcher complètement cela. Les présidents font habituellement une déclaration au début d'une réunion à huis clos pour rappeler à toutes les personnes présentes dans la salle que les délibérations se déroulent à huis clos et quelles sont les responsabilités qui en découlent. Les employés sont tous assujettis à des dispositions dans leurs lettres d'offre et à des codes de valeurs et d'éthique qui les obligent à ne divulguer aucune information confidentielle.

Those sorts of things are what you would typically be looking at.

Senator K. Wells: Thank you.

Let's say we choose the path of an investigation. Would that simply be limited to the Senate side of things? For example, if there were a request for production of emails of committee members, there wouldn't, perhaps, be a way to compel the members of Parliament who were part of that committee to produce email communications with the clerk, other committee members or anything related to the works of the committee.

Ms. Anwar: You have the same powers of investigation as you would in any matter. You can compel and make requests for persons and papers. You can't summon parliamentarians. However, there are other people in the institutions outside the Senate, et cetera, that you could certainly call as witnesses.

Senator K. Wells: Thank you.

Senator Senior: Thank you. I want to delve into the whole idea of harm and how that is determined. Is that determined through the investigation, or does that harm — if found — determine whether we investigate?

Ms. Anwar: It's a question for the committee members.

You'll hear from different witnesses, including members of the committee. The harm comes from the leak of proceedings that they participated in that were supposed to be in camera. That would be something based upon the evidence, I think, that you receive, and it would be up to the committee to decide what the level of harm is.

There is a general harm. As I said, with any in camera proceeding, people go into that working under the assumption that anything said, voted upon, disclosed or shared in terms of documents is protected. Really, the only body that can remove that confidentiality layer is the Senate Chamber, which didn't happen in this case.

Senator Senior: Thank you.

I'm still not clear about the definition of "harm." Is it assumed that the harm is the breach of confidence itself?

Ms. Anwar: If I use other examples, in this case, the best thing to do might be to talk to the members of the special joint committee or the senators who were on that committee.

C'est le genre de détails que l'on examine habituellement.

Le sénateur K. Wells : Merci.

Disons que nous choisissons de faire une enquête. Se limiterait-elle simplement au Sénat? Par exemple, s'il y avait une demande de production de courriels des membres du comité, il n'y aurait peut-être pas moyen d'obliger les députés qui faisaient partie du comité à produire des communications par courriel avec le greffier, d'autres membres du comité ou tout ce qui concerne les travaux du comité.

Mme Anwar : Vous avez les mêmes pouvoirs d'enquête que dans n'importe quelle autre affaire. Vous pouvez convoquer des personnes et demander des documents. Vous ne pouvez pas contraindre des parlementaires à comparaître. Cependant, il y a d'autres personnes provenant d'institutions à l'extérieur du Sénat, et cetera, que vous pourriez certainement convoquer comme témoins.

Le sénateur K. Wells : Merci.

La sénatrice Senior : Merci. J'aimerais approfondir toute la question du préjudice et de la façon dont il est déterminé. Est-ce que cela se détermine au cours de l'enquête, ou est-ce que le préjudice — s'il est établi — détermine la décision d'ouvrir ou non une enquête?

Mme Anwar : C'est une question que devront examiner les membres du comité.

Vous entendrez différents témoins, y compris des membres du comité. Le préjudice vient de la divulgation de délibérations auxquelles ils ont participé et qui étaient censées se dérouler à huis clos. Ce serait une conclusion qui s'appuierait sur les témoignages, je pense, que vous recevrez, et il appartiendrait au comité de juger du niveau de préjudice.

Il y a un préjudice général. Comme je l'ai dit, dans toute procédure à huis clos, les gens partent du principe que tout ce qui est dit, voté, transmis ou partagé en matière de documents est protégé. En réalité, le seul organe habilité à lever cette confidentialité est la Chambre du Sénat, ce qui n'a pas été le cas ici.

La sénatrice Senior : Merci.

Je ne comprends toujours pas très bien la définition de « préjudice ». Présume-t-on que le préjudice est l'abus de confiance en soi?

Mme Anwar : Si je prends d'autres exemples, dans ce cas-ci, la meilleure chose à faire serait peut-être de parler aux membres du comité mixte spécial ou aux sénateurs qui siégeaient à ce comité.

In the past, there could have been a recommendation in a report that could have an impact on legislation, something budget related or a bill that hasn't yet been introduced. Those all have risks if they are disclosed without the permission of the chamber. In this case, there is certainly that.

I don't want to speak for the senators on the committee but, again, if you go into a meeting with the expectation that anything you vote upon will remain behind the closed doors of that meeting, and then it's reported upon in the media, I imagine that can be distressing and upsetting to members.

Senator Varone: As a guest here today, I'm trying to look at the relevant parts that apply to every committee.

Could you walk me through the protocol of where the leak is constituted? In the case of the Banking Committee, we have a steering committee. Once steering decides, in camera, that the report is ready for the whole committee, we turn that report over to the committee as a whole. When it becomes public, it's either deposited with the clerk or tabled in the chamber.

The issue came up because it was a very sophisticated report we were dealing with — whether giving an embargoed copy to the media in advance was the right thing to do, given how complicated the report was — but I don't know where that sits vis-à-vis whether it has to be deposited with the clerk or tabled in the chamber first before it can go to the media in an embargoed fashion.

Could you walk me through that?

Ms. Anwar: In this case, the embargo is not part of the question. Embargoes or the authorized disclosure under certain conditions of a report prior to its public release are practices that have been in place in the Senate for about the past 10 years, the goal being to help promote the reports when they are released to the general public.

Senator Varone: Can that embargoed report be released to the media prior to it being deposited with the clerk and prior to it being tabled in the chamber?

Ms. Anwar: If it is, it is under conditions set by the committee. Typically, when an embargo is decided upon as part of the communications or a launch strategy for a report, people receiving embargoed reports would have to be in a closed room. You've heard of budget lock-ups.

Senator Varone: Yes.

Ms. Anwar: Or they would have to sign a non-disclosure agreement, and part of that agreement would be they can't speak publicly about the report until the time designated, and usually

Par le passé, il aurait pu y avoir une recommandation dans un rapport qui aurait pu avoir une incidence sur une loi, sur quelque chose qui est lié au budget ou sur un projet de loi qui n'a pas encore été déposé. Il y a des risques si ces informations sont divulguées sans la permission du Sénat. Dans ce cas-ci, c'est certainement le cas.

Je ne veux pas parler au nom des sénateurs membres du comité, mais, encore une fois, si vous vous présentez à une réunion en vous attendant à ce que tout ce sur quoi vous votez reste confidentiel, et que cela finit par être rapporté dans les médias, j'imagine que cela peut être pénible et contrariant.

Le sénateur Varone : Comme je suis un invité du comité aujourd'hui, je m'intéresse aux éléments qui s'appliquent à tous les comités.

Pourriez-vous m'expliquer le protocole à suivre pour remonter à l'origine d'une fuite? Le Comité des banques, par exemple, a un comité directeur. Lorsque le comité directeur décide, à huis clos, que le rapport est prêt à être envoyé à l'ensemble du comité, nous le transmettons aux membres. Lorsqu'il est rendu public, il est soit déposé auprès du greffier, soit déposé au Sénat.

La question a été soulevée parce que nous travaillions à un rapport très pointu et, étant donné sa complexité, nous nous demandions s'il était judicieux d'en donner un exemplaire sous embargo aux médias à l'avance. Or, je ne sais pas si, dans ces scénarios, il faut d'abord remettre le rapport au greffier ou au Sénat avant de pouvoir le communiquer aux médias sous embargo.

Pourriez-vous m'expliquer le processus?

Mme Anwar : Dans ce cas, il n'est pas question d'embargo. Il y a environ 10 ans, les embargos ou la divulgation autorisée de rapports avant leur publication, sous certaines conditions, sont devenus des pratiques au Sénat. L'objectif est de favoriser la visibilité des rapports lorsqu'ils sont rendus publics.

Le sénateur Varone : Un rapport sous embargo peut-il être envoyé aux médias avant d'être déposé auprès du greffier et du Sénat?

Mme Anwar : Si un rapport est transmis aux médias dans ces circonstances, c'est sous réserve des conditions établies par le comité. Habituellement, lorsqu'un embargo est décrété dans le cadre d'une stratégie de communications ou de lancement d'un rapport, les personnes qui reçoivent les rapports frappés d'embargo doivent se trouver dans une salle fermée. Vous avez entendu parler des huis clos budgétaires pour les médias.

Le sénateur Varone : Oui.

Mme Anwar : Ou encore, les personnes recevant le rapport soumis à un embargo doivent signer une entente de non-divulgation leur interdisant de parler publiquement du

the clerk will inform them of that. But, yes, it would be after the tabling of the report.

Senator Varone: Thank you.

The Chair: If I could just add, it will be important for us — as a committee on rules — to discuss this, because this practice is not in the rules; it's a convention. And we may well ask ourselves, as a result of this conversation, whether or not we should ask the Rules Committee to formally provide the legal framework for what has become a practice.

Senator Burey: Thank you so much for being here. I thank you for giving us an idea of the process. We will be getting some more information about overarching confidentiality, which is a big issue regarding harms.

I wanted to centre in on the investigation of the leak. I'm looking at the 2000 report that was done via this committee. I want to find out your opinion on, or to underline whether, it is the committee that now has to decide how far we'll go in terms of investigating the leak.

Ms. Anwar: This committee?

Senator Burey: Yes.

Ms. Anwar: Yes, it is.

Senator Burey: So, given that responsibility of the committee, determining the harms — returning to Senator Senior's question — would be one of the initiating things to decide, as well as how far we're going to go with the investigation, if we do.

Ms. Anwar: Sure.

Senator Burey: That's what I wanted to understand.

Senator Ringuette: I was a member of this committee with the 2000 report, and the central issue was we can't force reporters to reveal their sources. So you're going around in a circle and receive no answers because the media and journalists have this protection, and we can understand they also need that protection.

However, in an answer to Senator Ataullahjan, you said authorization needs to come from the chamber. However, you have said that embargo — which is an unauthorized disclosure — has been a practice for 10 years without sanction from the Senate. That, in itself, is an issue because committees don't have that authority.

rapport avant la date prévue. Habituellement, le greffier du comité les en informe. En réponse à votre question, oui, cela se ferait après le dépôt du rapport.

Le sénateur Varone : Merci.

Le président : Si je puis faire un commentaire, j'aimerais ajouter qu'il sera important que notre comité — qui est chargé du Règlement — en discute, car cette pratique ne figure pas dans le Règlement; il s'agit d'une convention. Et nous pourrions bien nous demander, à l'issue de cette conversation, si nous devrions ou non demander au comité du Règlement de fournir officiellement un cadre juridique pour ce qui est devenu une pratique.

La sénatrice Burey : Merci énormément d'être parmi nous. Je vous remercie de nous expliquer les grandes lignes du processus. Nous allons obtenir plus de renseignements sur la confidentialité en général, qui est un gros enjeu par rapport aux préjudices.

J'aimerais me concentrer sur l'enquête sur la fuite. J'ai sous les yeux le rapport de 2000 qui a été produit par ce comité. J'aimerais connaître votre opinion; j'aimerais que vous nous indiquiez si c'est le comité qui doit maintenant décider de la portée de l'enquête sur la fuite.

Mme Anwar : Ce comité?

La sénatrice Burey : Oui.

Mme Anwar : Oui, effectivement.

La sénatrice Burey : Donc, comme notre comité a cette responsabilité, il nous faudra notamment, pour commencer, déterminer les préjudices — pour revenir à la question de la sénatrice Senior — ainsi que la portée de l'enquête, le cas échéant.

Mme Anwar : Oui.

La sénatrice Burey : C'est ce que je voulais mieux comprendre.

La sénatrice Ringuette : J'étais membre de ce comité lorsque le rapport de 2000 a été publié, et la question centrale était qu'on ne peut pas forcer les journalistes à révéler leurs sources. On se met donc à tourner en rond, et nos questions demeurent sans réponse parce que les médias et les journalistes jouissent de cette protection, dont ils ont besoin, naturellement.

En réponse à la sénatrice Ataullahjan, vous avez dit que l'autorisation doit provenir de la Chambre du Sénat. Cependant, vous avez dit que l'embargo — qui est une divulgation non autorisée — est une pratique qui existe depuis 10 ans, sans l'approbation du Sénat. C'est un problème en soi, car les comités n'ont pas ce pouvoir.

I'm trying to understand — and I hope you concur — when I look at rule 13-1. In the past weeks, I've been talking with different chairs of committees in the other place, and the rules there have not changed since the 1990s, when I was there, and there are no issues of embargoes. They very much value the rule that reports have to be made to their chamber. So I'm trying to reconcile all of this. Can you help me out here?

Ms. Anwar: I think Senator Yussuff raised the issue of the House not doing anything, as it hasn't raised a question of privilege. I think that's your answer.

I certainly can't speak for all members of Parliament in the House of Commons, but the fact that no member of Parliament raised this as a question of privilege, or a breach of their privilege, would be — I would say — an indicator of what they felt the harm was for the leak that occurred. In the Senate, the opinion of senators was different.

I would tend to think the same way about embargoes. I'm just telling you what has been told to me. It's not my opinion, but the view is that a report released under an embargo is something the committee has authorized. Committees do authorize the release of reports, for example, to a graphic designer. If they're preparing for a press conference, those documents can be released or provided before. So the practice is done under the authorization of the committee, whereas the rule talks about an unauthorized disclosure.

And in the case of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, there was no agreement, to my knowledge, that the committee was going to release details about the report to anybody for publication.

Senator Ringuette: But you said earlier —

The Chair: Can I put you down for the second round?

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: This is — as I suggested earlier — going to be an important issue for us to focus on. Should the Rules provide for authorized disclosure? At the present time, the Rules do not provide for authorized disclosure. I think that is something we have in practice but not in our Rules.

Ms. Anwar: If I may just clarify, though, committees decide all the time that the report can be shared with staff, the Library of Parliament or the Translation Bureau. So there are authorizations of draft reports given by the committee. Again, it's practice-based. I know the Rules are silent on it. I just don't want to give the impression that —

J'essaie de comprendre — et j'espère que vous partagerez mon avis — la règle 13-1. Au cours des dernières semaines, j'ai discuté avec des présidents de comités de la Chambre des communes; les règles n'ont pas changé depuis les années 1990 — époque où j'étais députée —, et il n'y a pas d'enjeux entourant les embargos. Les députés accordent beaucoup d'importance à la règle selon laquelle les rapports doivent être présentés à la Chambre des communes. J'essaie donc de m'y retrouver dans toutes ces informations. Pouvez-vous m'éclairer?

Mme Anwar : Je pense que le sénateur Yussuff a dit que la Chambre des communes ne fait rien, car elle n'a pas soulevé de question de privilège. Je pense que c'est la réponse à votre question.

Je ne peux certainement pas parler au nom de tous les députés de la Chambre des communes, mais je dirais que le fait qu'aucun député n'ait soulevé de question de privilège, ou n'ait dit qu'il y a eu atteinte à leur privilège, indique comment ils évaluent le préjudice découlant de la fuite. Au Sénat, l'opinion des sénateurs était différente.

J'aurais tendance à penser la même chose au sujet des embargos. Je ne fais que vous répéter ce qu'on m'a dit. Ce n'est pas mon opinion, mais certains soulignent que, si un rapport est publié sous embargo, le comité a donné son autorisation. Les comités autorisent l'envoi de rapports, par exemple, à un graphiste. En préparation à une conférence de presse, ces documents peuvent être publiés ou fournis au préalable. La pratique se fait donc avec l'autorisation du comité, alors que la règle parle d'une divulgation non autorisée.

Et dans le cas du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, on n'a pas convenu, à ma connaissance, que le comité communique les détails du rapport à qui que ce soit à des fins de publication.

La sénatrice Ringuette : Mais vous avez dit tout à l'heure...

Le président : Puis-je inscrire votre nom pour la deuxième série de questions?

La sénatrice Ringuette : D'accord.

Le président : Comme je l'ai dit plus tôt, ce sera une question importante à laquelle nous devrons réfléchir. Le Règlement devrait-il encadrer la divulgation autorisée? Dans sa forme actuelle, le Règlement ne mentionne pas la divulgation autorisée. Je pense que c'est une pratique qui ne figure cependant pas dans notre Règlement.

Mme Anwar : Si vous me le permettez, j'aimerais cependant préciser que les comités prennent constamment la décision qu'un rapport peut être transmis au personnel, à la Bibliothèque du Parlement ou au Bureau de la traduction. Il arrive donc que des comités donnent leur autorisation pour des ébauches de rapports. Comme on l'a dit, c'est une pratique. Je sais qu'il n'en est pas

The Chair: I understand that. I just think there comes a time when a practice of 10 years ought to either be reflected in our Rules —

Ms. Anwar: Certainly.

The Chair: — or the rules that exist with respect to disclosure should be more closely enforced in committee.

Ms. Anwar: Yes. I guess what I'm trying to get at is, for me, matters are presumed to be in order until a point of order is raised. And we have a practice where a point of order has not been raised in 10 years. At a certain point, we presume it's happening because senators are comfortable with the approach.

Senator Batters: I just had the motion to our committee pulled up. It was a motion of the Senate, adopted in the Senate in mid-June, which says:

> . . . the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for examination and report.

So we're supposed to perform an examination and report on that. Also, when I look in the Library of Parliament's briefing note, they talk about the process that has been — what they call — entrenched in the *Rules of the Senate* of Canada in Appendix IV.

It says, according to the procedure, when a question of privilege arises — including the disclosure of committee documents — the committee concerned investigates the circumstances surrounding the unauthorized disclosure. The codified process provides that the committee should ". . . first examine the circumstances . . . ." further adding that ". . . the means, nature, and extent would rest with the committee. . . ." While engaged in a ". . . factfinding exercise . . . . The committee should also address the issue of the seriousness and implications —actual or potential —of the leak. . . ."

In your earlier answer to me, you were saying — and I would have to look at the exact wording — we're not supposed to be doing this sort of fact-finding exercise, but it seems like that's exactly what we're, at least, supposed to be trying to do.

That's why I would like to continue to press a little bit on the necessity, I think, of having the two joint clerks who were actually in the room and involved in sending out emails and providing documents; they can give us the actual answers. I understand that there are some things they can't tell us, but there

Le président : Je comprends. Je suis simplement d'avis qu'il vient un temps où soit une pratique de 10 ans doit se retrouver dans notre Règlement...

Mme Anwar : Certainement.

Le président : ... soit les règles entourant la divulgation devraient être appliquées de plus près en comité.

Mme Anwar : Oui. J'essaie de faire valoir que les procédures sont considérées comme étant en règle jusqu'à ce que le Règlement soit invoqué. Et nous avons une pratique qui n'a pas donné lieu à un rappel au Règlement en 10 ans. À un moment donné, on se met à présumer que la pratique est employée parce qu'elle plaît aux sénateurs.

La sénatrice Batters : À ma demande, on vient de retrouver la motion renvoyée à notre comité. Il s'agit d'une motion du Sénat, adoptée en Chambre à la mi-juin, qui se lit comme suit :

> [...] le cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour étude et rapport.

Nous sommes donc censés mener une étude et produire un rapport à ce sujet. De plus, dans les notes d'information de la Bibliothèque du Parlement, on lit que la procédure a été — je reprends les mots employés — inscrite dans le *Règlement du Sénat du Canada*, à l'Annexe IV.

On lit dans les notes d'information que « [s]elon la procédure, lorsqu'il est question de privilèges, notamment en ce qui concerne la divulgation de documents d'un comité, le comité concerné ouvre une enquête sur les circonstances entourant cette divulgation non autorisée. La procédure codifiée prévoit que le comité doit « d'abord examiner les circonstances de la fuite. » Elle précise en outre que le comité est « libre de décider des moyens à prendre et de la nature et de l'étendue de l'enquête. » Tout en cherchant avant tout à « connaître les faits, » le comité « devrait aussi se préoccuper de la gravité de la fuite et de ses implications, réelles ou éventuelles. » »

Dans la réponse que vous m'avez donnée plus tôt, vous avez dit — et il faudrait que je vérifie la formulation exacte — que nous ne sommes pas censés mener ce genre d'exercice pour connaître les faits. Or, on dirait que c'est exactement ce que nous sommes censés, à tout le moins, essayer de faire.

Voilà pourquoi j'aimerais continuer d'insister un peu sur la nécessité, à mon avis, de recevoir les deux cogreffiers qui étaient présents dans la salle, qui ont envoyé des courriels et qui ont fourni des documents. Ils pourront répondre à nos questions. Je sais qu'ils ne peuvent pas tout nous dévoiler, mais ils peuvent

are many things that they can. Those are the people we need to hear from.

We don't need to hear an overarching explanation of how this kind of thing can generally happen and what has happened in the past. We're supposed to be doing an examination and report as we're able to. There are many difficulties we will have in doing this.

Can you understand why I think it's important for us to have the actual people who can give us the real answers, not just receiving a hearsay answer at best or maybe not knowing it all?

Ms. Anwar: The purpose of the investigation is for the committee that was the victim — I don't know if "victim" is the right word — but for the committee where the leak occurred to report back to the Senate, from which a determination will be made if there is a prima facie case of privilege. In this case, the Speaker has already made that determination.

The job of the Rules Committee is not necessarily to perform an investigation into whether a leak occurred. It has been established that a leak has occurred and that there is a case of privilege.

The role of this committee is to look at the privilege matter and what the harm is. If they wish, they can report back to the Senate on that element.

Senator Batters: An examination and a report are what the Senate ordered us to provide.

Ms. Anwar: On the privilege issue, though, not on the investigation into the circumstances surrounding the leak.

Senator Batters: Sure, but all of this is very related.

For example, we're going to be left with a very small number of witnesses who were actually involved in this.

In our next hour, we have one of our joint chairs of this particular committee, the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. But the other joint chair, a Liberal MP, has refused and declined to come to this committee and answer questions. We're only going to have one of those people. We're not going to have the clerks of that committee. How are we supposed to receive any answers about what happened potentially?

The Chair: Briefly.

Ms. Anwar: Again, Senator Martin was the Senate joint chair of the committee. The clerk would have worked under her direction. You can certainly ask her for information. We will

tout de même nous dire bien des choses. Ce sont eux que nous devons entendre.

Nous n'avons pas besoin d'explications générales sur les circonstances qui peuvent mener à une fuite et sur des fuites qui ont eu lieu par le passé. Nous sommes censés mener une étude et produire un rapport selon nos capacités. Pour y arriver, nous aurons beaucoup d'embûches à surmonter.

Comprenez-vous pourquoi je pense qu'il est important que nous entendions les personnes qui peuvent nous donner les vraies réponses, et pas seulement des ouï-dire ou une réponse incomplète?

Mme Anwar : L'objectif de l'enquête est que le comité qui a été victime de la fuite — je ne sais pas si « victime » est le bon mot, mais disons le comité où la fuite s'est produite — fasse rapport au Sénat, qui déterminera si, à première vue, la question de privilège est fondée. Dans ce cas-ci, la Présidente a déjà tranché en ce sens.

Le rôle du comité du Règlement n'est pas nécessairement de mener une enquête pour déterminer si une fuite a eu lieu. Il a été établi qu'une fuite s'est produite, et qu'elle soulève une question de privilège.

Le rôle de ce comité est d'examiner la question de privilège et de déterminer le préjudice. S'ils le souhaitent, les membres du comité peuvent faire rapport au Sénat sur cette question.

La sénatrice Batters : Le Sénat nous a ordonné de mener une étude et de produire un rapport.

Mme Anwar : Oui, mais les travaux de ce comité doivent cependant porter sur la question de privilège, et non sur l'enquête entourant les circonstances de la fuite.

La sénatrice Batters : Oui, mais tous ces éléments se recoupent beaucoup.

Par exemple, le nombre de témoins qui ont vraiment été impliqués dans ce dossier est très restreint.

Au cours de la prochaine heure, nous accueillerons la coprésidente du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Mais l'autre coprésident, un député libéral, a refusé de se présenter devant le comité pour répondre à des questions. Nous ne recevrons que la coprésidente. Nous ne recevrons pas les greffiers de ce comité. Comment sommes-nous censés obtenir des réponses sur ce qui pourrait s'être produit?

Le président : Vous pouvez réagir brièvement.

Mme Anwar : Encore une fois, la sénatrice Martin était la coprésidente du comité pour le Sénat. Le greffier suivait ses consignes. Vous pouvez certainement demander des

provide her with the background. We will come back to the committee next week.

I can't speak for the House of Commons, but from a Senate perspective, we are certainly prepared to appear. If there are questions that we can't answer that we need to get specific information from the committee clerk on, we can get that information and provide it to you.

Senator Ringuette: We've tried a few times to get the senator who raised a point of privilege in front of this committee. Unfortunately, I guess, it won't happen.

The Chair: I want to interrupt on that.

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: I am hopeful that former Senator Wallin will appear at the next meeting. It may not be in person; it may be online.

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: I cannot confirm that.

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: I want senators to be aware that the possibility remains open.

Senator Ringuette: Chair, from my perspective, it would be great if we could have said former senator with us.

When you have joint chairs, they direct the clerks. That's part of the job. In a few minutes, we'll have one of those joint chairs who directed the clerks in regard to the process. That should answer our process question.

Since I have to ask a question, do you agree with me?

Ms. Anwar: We're in the committee's hands.

Senator Surette: I want to make sure I understand in terms of process.

In this case, it is a particular case because it is a joint committee and the committee has expired. My understanding, from what I see here, is it is one of the first times it has happened; otherwise, it has always been committees that continue. They're permanent committees.

Ms. Anwar: Yes.

renseignements à la sénatrice. Nous lui fournirons le contexte. Nous reviendrons au comité la semaine prochaine.

Je ne peux pas parler au nom de la Chambre des communes, mais le Sénat n'hésitera pas à comparaître. Si nous n'avons pas réponse à certaines questions et que nous devons demander des renseignements précis au greffier du comité, nous pouvons les obtenir et vous les fournir.

La sénatrice Ringuette : Nous avons essayé à quelques reprises de faire comparaître devant le comité la sénatrice qui a soulevé une question de privilège. Malheureusement, on dirait que nous ne la recevrons pas.

Le président : Je dois vous interrompre à ce sujet.

La sénatrice Ringuette : Oui.

Le président : J'ai espoir que l'ancienne sénatrice Wallin comparaîtra devant nous à la prochaine réunion. Elle ne sera peut-être pas dans la salle, mais en ligne.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

Le président : Je ne peux pas le confirmer.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

Le président : Je veux que les sénateurs sachent que la possibilité demeure.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je suis d'avis qu'il serait formidable que l'ancienne sénatrice comparaisse devant nous.

Les coprésidents donnent des directives aux greffiers. Cela fait partie de leur travail. Dans quelques minutes, nous recevrons une des personnes qui a orienté les greffiers quant au processus. L'ancienne coprésidente devrait pouvoir nous éclairer sur le processus.

Puisque je dois poser une question, je vous poserai celle-ci : êtes-vous d'accord avec moi?

Mme Anwar : Nous nous en remettons au comité.

Le sénateur Surette : Je veux m'assurer de bien comprendre le processus.

Le cas qui nous occupe est particulier, car il touche un comité mixte qui, de surcroît, n'existe plus. D'après ce que je comprends, c'est l'une des premières fois que cette situation se produit; les autres cas concernaient des comités qui existent encore — des comités permanents.

Mme Anwar : Oui.

Senator Surette: If we go step by step, as you mentioned in your opening remarks, we missed a couple of steps — to meet to discuss the circumstances surrounding the leak.

Ms. Anwar: I would say we adapted to the circumstances.

Senator Surette: This has been raised here a few times around the table already: Are we not at a disadvantage at this committee? I believe you mentioned we cannot even summon parliamentarians. We cannot even ask them to come.

Ms. Anwar: You can invite them.

Senator Surette: We can invite them.

Ms. Anwar: We've definitely had ministers appear. You can certainly invite them.

The Chair: To be clear, this committee did ask and invite the House of Commons joint chair.

Senator Surette: The joint chair.

The Chair: They declined.

Senator Surette: Correct.

There are two pieces to this then. We're on uncharted ground here, since this is the first time around. Since we don't have access to the committee, we have to maybe dig a little deeper to see what happened initially and then, moving forward, what the new rules could look like.

I don't know if you have any suggestions or recommendations as to, first, how this committee gets all the information needed. I guess we do the best we can with the witnesses we have. But there is no precedent here as to the steps we can take.

Ms. Anwar: I wouldn't say that. We certainly have information that is leaked all the time. Whether or not a senator or a committee feels their privileges have been breached, that doesn't happen as frequently.

We have examples, in the past, where leaks — whether it's draft reports, recommendations or in camera proceedings — have occurred. In certain cases, committees have pursued the process that's set out in the rules.

There are also many examples where a leak has occurred and a committee has decided — again, that's where the harm issue comes in. They either decide that the harm is not enough that they want to pursue it or, more often than not, investigations are

Le sénateur Surette : Si on regarde chaque étape, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, on peut dire qu'on a sauté quelques étapes. Par exemple, le comité touché n'a pas eu de réunion pour discuter des circonstances de la fuite.

Mme Anwar : Je dirais que nous nous sommes adaptés aux circonstances.

Le sénateur Surette : Cette question a déjà été soulevée à quelques reprises autour de la table : notre comité n'est-il pas désavantagé? Je crois que vous avez mentionné que nous ne pouvons même pas convoquer les parlementaires. Nous ne pouvons même pas leur demander de comparaître devant nous.

Mme Anwar : Vous pouvez les inviter.

Le sénateur Surette : Nous pouvons les inviter.

Mme Anwar : Des ministres comparaissent devant les comités du Sénat. Vous pouvez certainement inviter les parlementaires.

Le président : Je précise que le comité a invité le coprésident de la Chambre des communes.

Le sénateur Surette : Vous parlez du coprésident.

Le président : Il a refusé notre invitation.

Le sénateur Surette : C'est exact.

Il y a donc deux éléments à considérer. Nous sommes en terrain inconnu, puisque c'est la première fois que ce scénario survient. Puisque nous n'avons pas accès au comité, nous devons potentiellement creuser un peu plus pour découvrir ce qui s'est passé et, ensuite, pour rédiger d'éventuelles nouvelles règles.

Je ne sais pas si vous avez des suggestions ou des recommandations sur, tout d'abord, la manière dont ce comité pourrait obtenir tous les renseignements nécessaires. Je suppose que nous devons faire de notre mieux avec les témoins que nous recevons. Mais aucun précédent ne peut nous indiquer les mesures que nous pouvons prendre.

Mme Anwar : Je ne dirais pas cela. Il est certain qu'il y a constamment des fuites de renseignements. Toutefois, il arrive moins souvent qu'un sénateur ou un comité estime qu'il y a eu atteinte à ses privilèges.

Nous avons des exemples où des fuites — qu'il s'agisse de projets de rapport, de recommandations ou de délibérations à huis clos — se sont produites dans le passé. Dans certains cas, les comités ont suivi le processus prévu par le Règlement.

Il y a également de nombreux exemples où une fuite s'est produite et où un comité a décidé... Encore une fois, c'est là qu'intervient la question du préjudice. Soit on estime que le préjudice n'est pas assez grave pour justifier que l'on agisse à cet

not — again, we can trace the paper. We can't trace somebody that has a conversation with somebody on their own.

In my experience, I've been on committees where information has been leaked before a report has been tabled where we've done investigations and called the staff. The staff is going to tell you that we took all the precautions that we normally do.

We password-protected the document, but a password-protected document can still be printed and handed over to somebody else. We can't control everything. The question I would have for the committee regards this: If you feel that this was harm and that senators were negatively impacted by the information that was reported in the media, an investigation into how it happened isn't going to change the fact that there was harm.

The recommendation from this committee would be more focused on what we can do in the future to avoid those kinds of things from happening, and sometimes that involves stronger reminders to members of the committee, staff and everyone else.

In terms of control of documents, we have many methods that we use now. However, as I said, nothing is foolproof. Leaks occur despite the fact that we have precautions in place. Again, that's where the harm question is important. That's something that the members of the committee, at least the senator members of the committee, can convey to you.

Senator Surette: The difference here is the committee does not exist anymore. We're looking in.

Ms. Anwar: You can still question the members, though. They are still senators, though not in the case of former Senator Wallin. However, she can still provide that information to you.

Senator Yussuff: I think the prima facie case has already been established. There has been a leak. Second, former Senator Wallin, who filed a complaint, believes she has been harmed by it. The bigger question for us — not so much in the Senate, because we have control of our members; ultimately, if they leak something, we can deal with that if we are certain it was a particular member. But in the context of a joint committee, we're hamstrung. If a member on the other side had been the source of the leak, even if we were certain about it, we still can't do anything about it. We can publish a report. However, at the end of the day, as we all know as Senate members and also House of Commons members, there are some fundamental principles to being in an in camera meeting. You're supposed to take great care in ensuring you're not going to release that information publicly to do harm.

égard, soit, le plus souvent, les enquêtes... Encore une fois, nous pouvons remonter à la source du document. Nous ne pouvons pas savoir qui a eu une conversation avec qui de son propre chef.

J'ai fait partie de comités où des renseignements ont été divulgués avant même qu'un rapport ne soit déposé. Nous avons mené des enquêtes et interrogé le personnel. Le personnel vous dira que toutes les précautions habituelles ont été prises.

Nous avons protégé le document à l'aide d'un mot de passe, mais un tel document peut tout de même être imprimé et remis à quelqu'un d'autre. Nous ne pouvons pas tout contrôler. J'aurais une question pour le comité. Si vous estimez qu'il y a eu préjudice et que des sénateurs ont subi des répercussions négatives à cause des renseignements qui ont été révélés dans les médias, une enquête visant à déterminer comment cette situation s'est produite ne changera rien au fait qu'il y a eu préjudice.

La recommandation du comité porterait davantage sur ce que nous pouvons faire à l'avenir pour éviter que ce genre de choses ne se reproduise, ce qui signifie parfois qu'il faut rappeler plus fermement certaines règles aux membres du comité, au personnel et à toute autre personne concernée.

En ce qui concerne la protection des documents, nous disposons aujourd'hui de divers moyens. Cependant, comme je l'ai dit, rien n'est infaillible. Des fuites se produisent malgré les précautions que nous avons prises. Je le répète, c'est là que la question du préjudice intervient. C'est quelque chose dont les membres du comité, du moins les sénateurs qui en font partie, pourront vous faire part.

Le sénateur Surette : La différence, ici, c'est que le comité n'existe plus. Nous regardons à l'intérieur.

Mme Anwar : Cependant, vous pouvez toujours interroger les membres du comité. Ils sont encore sénateurs, sauf dans le cas de l'ancienne sénatrice Wallin. Toutefois, elle peut toujours vous fournir l'information.

Le sénateur Yussuff : Je pense qu'il a déjà été établi que l'affaire est fondée. Il y a bien eu une fuite. Ensuite, l'ancienne sénatrice Wallin, qui a déposé une plainte, estime avoir subi un préjudice du fait de cette fuite. La question la plus importante pour nous... Pas tant au Sénat, car nous pouvons agir lorsqu'il s'agit de nos membres. En fin de compte, si quelqu'un divulgue des renseignements, nous pouvons agir si nous sommes certains que c'était un membre du comité. Or, dans le cas d'un comité mixte, nous sommes limités. Si c'est un membre de l'autre endroit qui est à l'origine de la fuite, même si nous en sommes certains, nous ne pouvons tout de même rien y faire. Nous pouvons publier un rapport. Cependant, en fin de compte, comme tous les sénateurs et les députés le savent, il existe des principes fondamentaux à respecter lorsqu'on participe à une séance à huis clos. On est censé faire très attention de ne pas divulguer ces renseignements au public et causer du tort.

In this particular case, it may be that there is a gap. When joint committees are going to be established, if a Senate member is being harmed by a leak, how do we jointly deal with that matter on both sides? You require the other side to cooperate in that process. If they're not going to cooperate, and a member has clearly been invited to joint chair, they might say, "Thank you. Good luck, but I'm not going to show up to your meeting. You can do whatever you want."

My point is that they obviously haven't given it the weight required. Secondly, they haven't taken the necessary care to show this is a matter that concerns them equally, where they explain how they feel about what happened and then, hopefully, we can do better next time.

Ms. Anwar: Without an MP raising the leak as a question of privilege in the House, there isn't really recourse for senators with respect to members of Parliament through the parliamentary process. There are other mechanisms, whether it's a public statement or something to consider the next time a joint committee is created, given that there are discrepancies and differences in the rules, in the culture and in the way their committees operate versus our committees.

Maybe one solution is to try to avoid having joint committees, but that might be me also talking about capacity issues that would be greatly alleviated. There are a lot of challenges with a joint committee. I know there are some benefits in terms of getting perspectives on issues from both chambers for matters that will eventually be studied, but we have a lot of other things that we do in each chamber, one after the other, and perhaps that's one way to look at it. Changing rules in both places would be very difficult, I think.

The Chair: Especially for a special joint rules committee.

Senator K. Wells: A special joint rules committee. I can only imagine.

Just to clarify, my understanding is that this committee can't compel a parliamentarian to appear as a witness, but is it possible to compel a member of the administration or the House of Commons clerk to appear?

Ms. Anwar: The Clerk of the House of Commons, my counterpart, is going to appear.

Senator K. Wells: I meant the joint clerk of the committee.

Dans ce cas précis, il se peut qu'il y ait une lacune. Lorsque des comités mixtes sont créés, si un sénateur subit un préjudice à cause d'une fuite, comment allons-nous traiter conjointement la question des deux côtés? Il faut que l'autre partie coopère dans le processus. Si elle ne coopère pas, et un membre a clairement été invité, comme coprésident, elle pourrait dire : « Merci. Bonne chance, mais je ne me présenterai pas à votre réunion. Vous pouvez faire ce que vous voulez. »

Ce que je veux dire, c'est que, de l'autre côté, on n'a manifestement pas accordé à la question l'importance qu'elle mérite. Ensuite, on n'a pas pris le soin de montrer que l'on trouve également la situation préoccupante en exprimant ce que l'on pense de ce qui s'est passé et en disant qu'il est à espérer que nous pourrons faire mieux la prochaine fois.

Mme Anwar : À moins qu'un député ne soulève une question de privilège à la Chambre au sujet de la fuite, les sénateurs ne disposent pas vraiment de recours à l'égard des députés dans le cadre du processus parlementaire. Il existe d'autres mécanismes, qu'il s'agisse de faire une déclaration publique ou d'en tenir compte lorsque le prochain comité mixte sera créé, étant donné qu'il existe des différences dans les règles, la culture et le mode de fonctionnement des comités de la Chambre par rapport aux nôtres.

Une solution consisterait peut-être à essayer d'éviter de créer des comités mixtes, mais il s'agit aussi peut-être ici d'une observation personnelle de ma part au sujet des problèmes de capacité qui seraient alors grandement atténués. Les comités mixtes posent de nombreux défis. Je sais qu'il y a certains avantages à recueillir les points de vue des deux chambres sur des questions qui feront l'objet d'un examen ultérieur, mais nous faisons beaucoup d'autres choses dans chaque chambre, l'une après l'autre, et c'est peut-être une façon d'envisager la question. Je pense qu'il serait très difficile de modifier les règlements dans les deux chambres.

Le président : Particulièrement pour un comité mixte spécial sur les règlements.

Le sénateur K. Wells : Un comité mixte spécial sur les règlements. Je n'ose même pas imaginer.

Juste pour que les choses soient claires, si j'ai bien compris, notre comité ne peut pas obliger un parlementaire à venir témoigner, mais est-il possible d'obliger un membre de l'administration ou le greffier de la Chambre des communes à le faire?

Mme Anwar : Le greffier de la Chambre des communes, mon homologue, va venir témoigner.

Le sénateur K. Wells : Je voulais plutôt dire le cogreffier du comité.

Ms. Anwar: It would be very unprecedented to take that kind of step. The thing is, committee clerks don't expect to be called as a witness before another committee to testify. What we've arranged to do to provide the information that the committee is looking for is to have table officers appear. We're the ones who answer to senators, and we're the ones who are guiding our committee clerks. Putting them in this position is something that I would prefer the committee not do. If that is something the committee insists on, I will have to discuss it. I certainly can't give you guidance on the House of Commons, but our preference would be to have the table officers appear. We're the ones who are giving procedural advice to our clerks.

Mme Anwar : Une telle mesure serait tout à fait sans précédent. Le fait est que les greffiers des comités ne s'attendent pas à ce qu'on leur demande de témoigner devant un autre comité. Ce que nous avons prévu de faire pour fournir les renseignements que le comité souhaite obtenir, c'est de faire témoigner des greffiers au bureau. C'est nous qui répondons aux sénateurs et c'est nous qui orientons nos greffiers de comités. Je préférerais que le comité ne les place pas dans cette situation. Si le comité insiste sur ce point, je devrai en discuter. Je ne peux certainement pas vous donner d'indications concernant la Chambre des communes, mais nous préférerions que ce soient les greffiers au bureau qui viennent témoigner. C'est nous qui donnons des conseils en matière de procédure à nos greffiers.

Senator K. Wells: I appreciate that. Thank you for that perspective.

Le sénateur K. Wells : Je comprends. Merci pour ce point de vue.

If neither of the joint clerks appear, would it be possible for the committee, as part of fact-finding, to have emails produced of their communication with other members of the committee?

Si aucun des cogreffiers ne vient témoigner, serait-il possible que, dans le cadre de son enquête, le comité obtienne les courriels échangés avec d'autres membres du comité?

Ms. Anwar: Yes. That would not be an issue.

Mme Anwar : Oui. Cela ne poserait aucun problème.

Senator K. Wells: Thank you.

Le sénateur K. Wells : Merci.

Ms. Anwar: I speak for the Senate when I say that. I can't speak for the House.

Mme Anwar : Je parle pour le Sénat lorsque je dis cela. Je ne peux pas parler au nom de la Chambre.

Senator K. Wells: That is an important point. Thank you.

Le sénateur K. Wells : C'est un point important. Merci.

Senator Varone: The difficulty I have with the process is the fact that the leak occurring is an objective reality. What was written in the article was somewhat subjective with respect to the author. Harm is attributed to what was written, but that's a subjective reality.

Le sénateur Varone : Ce qui me pose problème dans le processus, c'est le fait que la fuite est une réalité objective. Ce que l'auteur a écrit dans l'article relevait en revanche d'une certaine subjectivité. On attribue un préjudice à ce qui a été écrit, mais il s'agit là d'une réalité subjective.

At what point do you adjudicate, as a committee, the difference between what the author of that article puts on paper versus what was told to him through the leak? I can't really draw that connection. I think you will have great difficulty in getting to that very fact.

À quel moment un comité doit-il se prononcer sur la différence entre ce que l'auteur de l'article a écrit et ce qui lui a été révélé par la fuite? Je ne parviens pas vraiment à faire le lien. Je pense que l'on aura beaucoup de mal à établir ce fait.

Ms. Anwar: I think the higher-level principle is that all in camera proceedings and documents should be protected. We take those measures to give that broader protection. If it happens in one place, then it will slip in another place, and then it's, "Oh, well; it happened, it happened, it happened." I think there is a role for this committee to play in talking about the importance of that privilege.

Mme Anwar : Je pense que le principe fondamental, c'est que toutes les délibérations à huis clos et tous les documents qui sont produits dans ce cadre doivent être protégés. Nous prenons ces mesures pour assurer une protection globale. Si cela se produit à un endroit, cela se produira alors ailleurs, et on se dira alors « bon, eh bien, c'est arrivé ». Je pense que votre comité a un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de souligner l'importance du privilège.

Senator Varone: Yes. The leak itself and the harm —

Le sénateur Varone : Oui. La fuite à proprement parler et le préjudice...

Ms. Anwar: The harm that is done by the fact that that information was disclosed without the authorization of the people about whom the information was talking about.

Mme Anwar : Le préjudice qui est causé par le fait que les renseignements ont été divulgués sans l'autorisation des personnes concernées.

Senator Varone: Okay.

The Chair: Thank you very much, Clerk Anwar, for appearing. We look forward to hearing from you and your colleague from the other place next week. I'm sure some of the issues that were raised here today will continue, but we thank you for participating and setting the table here for us.

Senators, I would like, on your behalf, to welcome Senator Martin, who was the Senate joint chair on the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

I'm grateful, senator, for your willingness to appear. That is a willingness not shared by your joint chair, as I mentioned earlier. We look forward to your testimony and your willingness to take questions.

Hon. Yonah Martin, former joint chair, Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying: Thank you, chair. Honourable senators, colleagues, thank you for the invitation to appear before you today at the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for the committee's review of former senator Pamela Wallin's case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

I appear before you having served as Senate joint chair for the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying with four different House joint chairs in three consecutive sessions of Parliament. I first served on the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying during the Forty-third Parliament, with Member of Parliament Hedy Fry, in 2021. During the Forty-fourth Parliament, I served as joint chair with the late Honourable Marc Garneau and then former member of Parliament René Arseneault. During the most recent committee, during the Forty-fifth Parliament, I served as joint chair alongside Member of Parliament Marcus Powlowski.

As the long-standing Senate joint chair of this special joint committee, I have been a part of many meetings with witnesses, in camera meetings and consideration of multiple reports. During each of these meetings, my House joint chairs and I ensured that the guidelines and rules for the committee were explained and read during the start of various committee meetings.

These remarks were prepared by the joint clerks of the committee and given to us as joint chairs in order to effectively facilitate the joint meetings.

Le sénateur Varone : D'accord.

Le président : Merci beaucoup d'être venue témoigner, madame Anwar. Nous avons hâte de vous entendre, vous ainsi que votre collègue de l'autre chambre, la semaine prochaine. Je suis sûr que certaines des questions qui ont été soulevées ici aujourd'hui feront l'objet de discussions ultérieures, mais nous vous remercions d'avoir participé et d'avoir ainsi préparé le terrain pour nous.

Sénateurs, en votre nom, je voudrais souhaiter la bienvenue à la sénatrice Martin, qui était la coprésidente du Sénat au sein du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Je vous suis reconnaissant, sénatrice, d'avoir accepté de venir témoigner. Votre coprésident n'a pas fait preuve de la même volonté, comme je l'ai mentionné précédemment. Nous sommes impatients d'entendre votre témoignage et nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions.

L'honorable Yonah Martin, ancienne coprésidente, Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, chers collègues, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui devant le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement dans le cadre de son examen du cas de privilège soulevé par l'ancienne sénatrice Pamela Wallin concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Je me présente devant vous à titre de sénatrice qui a occupé le poste de coprésidente du Sénat au sein du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, aux côtés de quatre coprésidents différents de la Chambre des communes, au cours de trois sessions parlementaires consécutives. J'ai siégé pour la première fois au Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir au cours de la 43e législature, aux côtés de la députée Hedy Fry, en 2021. Au cours de la 44e législature, j'ai occupé le même poste aux côtés de feu l'honorable Marc Garneau, puis de l'ancien député René Arseneault. Plus récemment, au cours de la 45e législature, j'ai occupé ce poste aux côtés du député Marcus Powlowski.

En tant que coprésidente du Sénat de longue date du comité mixte spécial, j'ai participé à de nombreuses réunions avec témoins, à des réunions à huis clos et à l'examen de divers rapports. À chacune de ces réunions, le coprésident de la Chambre des communes et moi-même avons veillé à ce que les lignes directrices et les règles du comité soient expliquées et lues au début des différentes réunions.

Ce sont les cogreffiers du comité qui ont préparé les remarques et on nous les a remises à nous, les coprésidents, afin de faciliter le déroulement des réunions du comité mixte.

Regarding the case of privilege before you today, let me briefly outline the timeline of events related to the committee meetings and the final report in question.

On June 4, the draft report was sent to all the committee members with reminders of strict confidentiality and "confidential" written across the reports with a watermark. There was also a password sent to access the report. This is a familiar procedure to all of you who serve on multiple committees.

On June 9, the joint committee met in camera to review the committee's draft report. I chaired this meeting. As joint chairs, we took turns chairing the meetings. At the start of the committee meeting, which was in camera, I read out the reminder of strict confidentiality and rules implicated by both the Senate of Canada and the House of Commons regarding committee and confidential documents.

I will not elaborate on the remainder of the meeting, as it was in camera, but all members understood the importance of the confidentiality of our in camera deliberations and the contents of the draft report.

On June 16, at 10:12 p.m., I received the final version of the report in PDF format to be tabled the following day in the Senate Chamber. On June 17, the report was printed by my Director of Parliamentary Affairs. I carried the report from my office to the chamber, and it was given to the Senate page during routine proceedings, tabling of reports from committees.

It has been a privilege and a great challenge for me to have served as joint chair on such an important, impactful committee for these past number of years.

I also thank all the honourable senators and members of Parliament and the joint clerks of the House and Senate who have served on the joint committee over these years with me. I should recognize my predecessor, the first Senate joint chair, the late Honourable Kelvin Ogilvie. It was during the following Parliament that I was given the role of being Senate joint chair.

With that, I welcome your questions. Thank you for the time that you're spending on this important study.

The Chair: We'll begin our questions.

Senator Batters: Thank you, Senator Martin, for being here.

You were saying you served with four different joint chairs, and that would have been over the course of several years and different iterations, but this same committee, the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. Did you ever have

En ce qui concerne le cas de privilège dont vous êtes saisis aujourd'hui, permettez-moi de faire brièvement la chronologie des événements liés aux réunions du comité et au rapport final en question.

Le 4 juin, le projet de rapport a été envoyé à tous les membres du comité, accompagné de rappels sur son caractère strictement confidentiel. Il portait la mention « confidentiel » en filigrane. De plus, un mot de passe permettant d'y accéder a été transmis. Il s'agit d'une procédure que vous connaissez tous, vous qui siégez au sein de plusieurs comités.

Le 9 juin, le comité mixte s'est réuni à huis clos pour examiner le projet de rapport. J'ai présidé la réunion. En tant que coprésidents, nous présidions les réunions à tour de rôle. Au début de la réunion du comité, qui s'est tenue à huis clos, j'ai lu à haute voix le rappel concernant le caractère strictement confidentiel et les règles applicables tant au Sénat du Canada qu'à la Chambre des communes relativement aux documents du comité et aux documents confidentiels.

Je ne m'étendrai pas sur le reste de la réunion, puisqu'elle s'est déroulée à huis clos, mais tous les membres du comité ont compris l'importance du caractère confidentiel de nos délibérations à huis clos et du contenu du projet de rapport.

Le 16 juin, à 22 h 12, j'ai reçu la version finale du rapport en format PDF, qui devait être déposée au Sénat le lendemain. Le 17 juin, le rapport a été imprimé par la personne dans mon équipe qui est responsable des affaires parlementaires. J'ai apporté le rapport au Sénat depuis mon bureau. Il a été remis au page du Sénat durant les Affaires courantes, lors du dépôt de rapports de comités.

Ce fut pour moi un privilège et un grand défi d'avoir occupé le poste de coprésidente d'un comité aussi important et marquant ces dernières années.

Je tiens également à remercier tous les honorables sénateurs et députés, ainsi que les cogreffiers de la Chambre des communes et du Sénat, qui ont siégé avec moi au comité mixte au fil de ces années. Je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, le premier coprésident du Sénat, feu l'honorable Kelvin Ogilvie. C'est au cours de la législature suivante que l'on m'a confié le rôle de coprésidente du Sénat.

Sur ce, je vous invite à poser vos questions. Je vous remercie du temps que vous consacrez à cette importante étude.

Le président : Nous allons commencer à poser nos questions.

La sénatrice Batters : Je vous remercie de votre présence, sénatrice Martin.

Vous disiez avoir siégé aux côtés de quatre coprésidents différents, sur plusieurs années et à différentes reprises, mais toujours au sein du même comité, à savoir le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Avez-vous déjà connu ce

this type of leak that resulted from any of the other times over those last several years that you were the joint chair?

Senator Martin: No. This is the first time that a question of privilege was raised due to the media articles. I have never encountered such a situation until now.

Senator Batters: Thank you. I appreciate that. You said your opening remarks today ". . . were prepared by the joint clerks . . ." of that Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. Is that correct?

Senator Martin: No. My remarks are mine. What I said is that they prepared the wording regarding the importance of confidentiality and what procedure we were following. Those kinds of scripts were prepared by the clerks, as they often are.

Senator Batters: At the committee?

Senator Martin: Yes. It was always my joint clerk of the Senate with whom I worked directly. At the committee, there is the House joint clerk who would advise the House joint chair, but we took turns chairing the meetings. I worked very closely with our clerk, Matthieu Boulianne. He is also the clerk of the Banking Committee, so I know him quite well.

Senator Batters: Great. You, in particular, had a close working relationship with the Senate clerk for that committee and the House of Commons —

Senator Martin: They were always copied on these emails, so they're aware of the correspondence that is happening to bring the two houses together.

Senator Batters: Okay, great. You said that, on June 4, the draft report was sent out to all members. I'm assuming that was by email.

Senator Martin: Yes.

Senator Batters: There was not a separate hard copy, and it was email only. Is that right?

Senator Martin: It was by email.

Senator Batters: That was probably a separate email with a password to the Senate, unlike in the House of Commons, where I know that many House of Commons — probably most, if not all — MPs have their personal account, which they colloquially refer to as their "P9" account. Then they have their general account. In the Senate, that's much less common.

genre de fuite à d'autres moments au cours de ces années où vous occupiez la fonction de coprésidente?

La sénatrice Martin : Non. C'est la première fois qu'une question de privilège est soulevée à la suite d'articles parus dans les médias. C'est la première fois que je me retrouve devant une telle situation.

La sénatrice Batters : Merci de votre réponse. Vous avez déclaré que votre déclaration préliminaire d'aujourd'hui avait été préparée par les cogreffiers du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Est-ce exact?

La sénatrice Martin : Non. Il s'agit de ma déclaration. Ce que j'ai dit, c'est qu'ils avaient rédigé le texte qui portait sur l'importance du caractère confidentiel des travaux et sur la procédure que nous suivions. Ce genre de textes a été préparé par les greffiers, comme c'est souvent le cas.

La sénatrice Batters : Au comité?

La sénatrice Martin : Oui. J'ai toujours travaillé directement avec le greffier du Sénat. Au sein du comité, il y a le greffier de la Chambre qui conseille le coprésident de la Chambre, mais nous présidions les réunions à tour de rôle. J'ai travaillé en étroite collaboration avec notre greffier, Matthieu Boulianne. Il est également greffier du Comité permanent des banques, alors je le connais assez bien.

La sénatrice Batters : Très bien. Vous, personnellement, entreteniez des relations de travail étroites avec le greffier du Sénat du comité et la Chambre des communes...

La sénatrice Martin : Ils étaient toujours mis en copie dans ces courriels. Ils sont donc au courant des échanges qui ont lieu pour réunir les deux chambres.

La sénatrice Batters : D'accord, très bien. Vous avez dit que, le 4 juin, le projet de rapport avait été envoyé à tous les membres du comité. Je suppose que c'était par courriel.

La sénatrice Martin : Oui.

La sénatrice Batters : Il n'y avait pas de copie papier distincte, et c'était seulement par courriel. Est-ce exact?

La sénatrice Martin : C'était par courriel.

La sénatrice Batters : C'était probablement un courriel distinct avec mot de passe pour le Sénat, contrairement à la Chambre des communes, où je sais que de nombreux députés — probablement la plupart, sinon tous — ont leur compte personnel, qu'ils appellent communément leur « compte P9 ». Ils ont également leur compte général. Au Sénat, c'est beaucoup moins courant.

I'm wondering to whom these emails went. Many senators use their general Senate emails that the public and everyone else use to email them as their wide-range email accounts. For members of the committee. Are those the email accounts that the report went out to?

Senator Martin: I can't speak for all senators, but I also have a direct Senate email account that comes to me. I have a general account. It came to my account.

Senator Batters: Did this report go to your personal one?

Senator Martin: Yes, to my Senate account, which is my direct account. It's different from my general account. I'm assuming that Matthieu would have corresponded with each senator on the committee about which account was being used for the purpose of the reports and such correspondence.

Senator Batters: Right. It's just that we'll need to know that because many senators, surprisingly, only use the main account.

Senator Martin: Some only use one. I have two because we receive so many in the general account, so I distinguish between them. I know many senators have their private accounts.

Senator Batters: It would be helpful to know from the committee clerks to whom they send this out. If it's sent out to a main Senate email account for that senator, that could involve three or more staff members who also have access to those accounts.

Senator Martin: That's a good question to follow up on with Shaila Anwar in terms of what she said that she could provide to the committee. That's a good question for Shaila and Matthieu.

Senator Batters: Do you happen to know about the House of Commons members? Was it sent to their main House of Commons accounts or their "P9" accounts?

Senator Martin: We don't know that. François would know.

Senator Yussuff: Thank you, Senator Martin, for taking the time to be with us. I'll get to the chase quickly.

Do you believe the allegations made by former Senator Wallin that a leak occurred and that it is a fact that privilege has been violated?

Je me demande à qui ces courriels ont été envoyés. Beaucoup de sénateurs utilisent leur compte courriel habituel du Sénat pour leurs communications générales, où le grand public — tout le monde — peut leur envoyer des courriels. Pour les membres du comité, est-ce à ces comptes courriel que le rapport a été envoyé?

La sénatrice Martin : Je ne peux pas parler au nom de tous les sénateurs, mais j'ai aussi un compte courriel du Sénat où je reçois directement des courriels. J'ai un compte général. J'ai reçu cela dans mon compte.

La sénatrice Batters : Ce rapport a-t-il été envoyé à votre compte personnel?

La sénatrice Martin : Oui, à mon compte du Sénat, qui est mon compte direct. Il est distinct de mon compte général. Je suppose que M. Boulianne a communiqué avec chaque sénateur du comité pour savoir quel compte utiliser pour l'envoi de rapports et de ce genre de correspondance.

La sénatrice Batters : D'accord. C'est juste que nous aurons besoin de le savoir, car de nombreux sénateurs, étonnamment, n'utilisent que le compte principal.

La sénatrice Martin : Certains n'utilisent qu'un seul compte. J'en ai deux, car nous recevons tellement de courriels dans le compte général, alors je fais une distinction entre les deux. Je sais que de nombreux sénateurs ont un compte privé.

La sénatrice Batters : Il serait utile que les greffiers du comité nous disent à qui ils envoient cela. Si le courriel est envoyé à un compte courriel principal du Sénat d'un sénateur, il est possible que trois membres du personnel, voire plus, aient également eu accès à ces comptes.

La sénatrice Martin : Il serait bien de faire un suivi avec Mme Shaila Anwar concernant ce qu'elle a dit qu'elle pourrait fournir au comité. C'est une bonne question à poser à Mme Anwar et à M. Boulianne.

La sénatrice Batters : Qu'en est-il des députés de la Chambre des communes? Le savez-vous? A-t-il été envoyé à leur compte principal de la Chambre des communes ou à leur compte P9?

La sénatrice Martin : Nous ne le savons pas. François le saurait.

Le sénateur Yussuff : Merci, sénatrice Martin, d'avoir pris le temps d'être avec nous. Je vais aller droit au but.

Croyez-vous les allégations de l'ancienne sénatrice Wallin selon lesquelles il y a eu une fuite et qu'il y a effectivement eu atteinte au privilège?

Senator Martin: Based on the fact that the media report was before the tabling of the actual report, I understand why she raised a question of privilege.

Senator Yussuff: Do you believe that what she raised is factual in the sense that there was a leak based on the confidentiality of the committee's report?

Senator Martin: It's not what I believe or don't believe. I think the comment that Senator Varone made is important as to what potentially happened and then what was reported. I read those articles, actually, after the fact. It was a very busy time. When she raised the question of privilege, I thought there were reports leading up to it about what could be in the report, so I hadn't paid full attention.

It's factual to the extent that there was information in the article about the report that had yet to be tabled.

Senator Yussuff: Thank you for that.

Joint committees are unique creatures. We can only govern ourselves in this place. We don't govern the other place. However, when joint committees are established — and in this particular case, there are allegations that a leak has occurred — do you think we need a different set of rules to ensure that they're investigated by the joint committee? In this case, we're examining something where we can't examine members of the House who were involved in that joint committee because the committee has now been disbanded.

Senator Martin: It's hard to answer that question other than to say that the committee did its work. We were under extreme pressure with a tight timeline, so we did what we had to. Everyone was aware of the confidentiality of what was discussed in camera and what was in the draft report. I don't want to point fingers at anyone, and it did dissolve after the completion of our task.

What happened is very unfortunate because we should be focused on what legislation is ahead and what we need to do as a chamber, as a Parliament, rather than having to spend time investigating, especially when the committee no longer exists. It's hard to compel people to be here. I chose to accept because, obviously, I'm a senator and a fellow colleague. Senator K. Wells was on the committee, so I wanted to be here to answer what I could.

It's never happened before and is an exceptional situation, which deserves attention. I thank the members of the committee for the work they're doing and appreciate that it will be difficult to pinpoint exactly what happened, as it is with any such situation.

La sénatrice Martin : Étant donné que c'est sorti dans les médias avant le dépôt du rapport en soi, je comprends pourquoi elle a soulevé une question de privilège.

Le sénateur Yussuff : Croyez-vous que ce qu'elle a soulevé est factuel, dans le sens où il y a eu une fuite, alors que le rapport du comité était confidentiel?

La sénatrice Martin : La question n'est pas ce que je crois ou ce que je ne crois pas. Je pense que le commentaire du sénateur Varone est important, quant à ce qui s'est possiblement passé et ce qui a été rapporté dans les médias. En fait, j'ai lu ces articles après coup. C'était une période très occupée. Lorsqu'elle a soulevé la question de privilège, j'ai pensé qu'il y avait eu des rapports préliminaires sur ce qui pourrait figurer dans le rapport, alors je n'ai pas pleinement porté attention à cela.

C'est factuel, dans la mesure où l'article contenait des renseignements au sujet du rapport, alors qu'il n'avait pas encore été déposé.

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie.

Les comités mixtes sont des créatures singulières. Nous pouvons uniquement nous gouverner ici. Nous ne gouvernons pas l'autre endroit. Cependant, lorsque des comités mixtes sont créés — et dans ce cas précis, on allègue qu'une fuite a eu lieu —, pensez-vous qu'il faudrait un ensemble de règles différent pour veiller à ce que l'enquête à ce sujet relève du comité mixte? Dans le cas présent, nous examinons une affaire, mais sans pouvoir interroger les députés qui siégeaient au comité mixte, puisqu'il a été dissous.

La sénatrice Martin : Il est difficile de répondre à cette question autrement qu'en disant que le comité a fait son travail. Nous étions soumis à une pression extrême et nous avions un délai très serré. Donc, nous avons fait ce que nous devions faire. Tout le monde était au courant du caractère confidentiel des questions abordées à huis clos et du contenu de l'ébauche du rapport. Je ne veux pointer personne du doigt, et le comité a été dissous au terme de ses travaux.

Ce qui s'est passé est très malheureux, car nous devrions nous concentrer sur les projets de loi à venir et sur le travail qui nous incombe, en tant que chambre, en tant que Parlement, au lieu de consacrer du temps à enquêter, d'autant plus que le comité n'existe plus. Il est difficile d'obliger les gens à comparaître. J'ai choisi d'accepter l'invitation, car je suis évidemment une sénatrice et une collègue. Le sénateur K. Wells siégeait au comité, alors je tenais à être ici pour répondre aux questions, dans la mesure du possible.

Cela ne s'était jamais produit auparavant; c'est une situation exceptionnelle qui mérite notre attention. Je remercie les membres du comité de leur travail et je comprends qu'il sera difficile de déterminer exactement ce qui s'est passé, comme c'est le cas pour toute situation de ce genre.

Senator Yussuff: Thank you for being here.

Senator Ringuette: How many parliamentarians were on this joint committee? Was it 12 or 15?

Senator Martin: I think there were 15 MPs and 5 senators.

Senator Ringuette: 15 MPs and 5 senators?

Senator Martin: Yes.

Senator Ringuette: So a committee of 20? Wow.

Senator Martin: Yes, 15 MPs. We were a quarter, as 15 MPs and 5 senators was the total. There were quite a few MPs is what I can say. With respect to the senators, including myself, there were five of us.

Senator Ringuette: You distinctly recall that when you were chairing the committee, you elaborated on the process and the confidentiality. When your joint chair from the House of Commons presided, was the same process used?

Senator Martin: Yes, though the confidentiality and reminders of that were explicitly stated during the in camera meeting that looked at the draft report. I was reminded by my clerk, then I was to remind the committee.

Senator Ringuette: And your joint chair would be doing the same.

Senator Martin: Yes.

Senator Ringuette: The confidentiality process would be the same.

Senator Martin: Yes. The tone of the House committees may differ from the way we conduct our committees, but in terms of the work they do, the confidentiality that it required is something that would be respected by all parliamentarians.

Senator Ringuette: Okay. Thank you.

Senator Burey: Thank you so much, Senator Martin, for being here and for your work for all these years.

I wanted to ask questions related to the harms, in your opinion. Can you assess what harms occurred because of the breach of confidentiality, specific to this case and in an overarching manner in terms of our work and trust in government, and the degree and severity of it in this case?

Le sénateur Yussuff : Merci d'être ici.

La sénatrice Ringuette : Combien de parlementaires siégeaient au comité mixte? Était-ce 12 ou 15?

La sénatrice Martin : Je pense qu'il y avait 15 députés et 5 sénateurs.

La sénatrice Ringuette : Quinze députés et cinq sénateurs?

La sénatrice Martin : Oui.

La sénatrice Ringuette : Donc, un comité de 20 membres? Wow.

La sénatrice Martin : Oui, 15 députés. Nous formions le quart des membres, puisqu'il y avait 15 députés et 5 sénateurs au total. Je peux dire que les députés étaient nombreux. Quant aux sénateurs, nous étions cinq, moi comprise.

La sénatrice Ringuette : Vous vous souvenez très bien que, lorsque vous présidiez le comité, vous avez parlé du processus et de la confidentialité. Était-ce la même chose lorsque le coprésident de la Chambre des communes assurait la présidence?

La sénatrice Martin : Oui, mais les règles relatives à la confidentialité — et les rappels à cet égard — ont été explicitement énoncées lors de la réunion à huis clos consacrée à l'examen de l'ébauche du rapport. Mon greffier me l'a rappelé, puis je devais le rappeler au comité.

La sénatrice Ringuette : Et votre coprésident aurait fait de même.

La sénatrice Martin : Oui.

La sénatrice Ringuette : Le processus relatif à la confidentialité était le même.

La sénatrice Martin : Oui. Le ton au sein des comités de la Chambre peut différer de la façon dont nous menons nos travaux au Sénat, mais tous les parlementaires respecteraient les règles relatives à la confidentialité de leurs travaux.

La sénatrice Ringuette : D'accord. Merci.

La sénatrice Burey : Sénatrice Martin, je vous remercie beaucoup de votre présence et du travail que vous avez accompli pendant toutes ces années.

J'avais des questions au sujet des préjudices; j'aimerais avoir votre avis. Pouvez-vous évaluer les préjudices découlant de l'atteinte à la confidentialité, en particulier dans cette affaire, mais aussi en général par rapport à notre travail et à la confiance envers le gouvernement, et parler de l'ampleur et de la gravité des préjudices dans ce cas-ci?

Senator Martin: We talk about the confidentiality of what happens in an office with staff or interns who may be invited to participate. We talk about confidentiality at every committee where we deal with reports that will eventually be public and the importance of that process because we're still working through the text. I'm very much aware, regarding the Senate and the work that we do, how very serious and important it is, and for good reason. I would imagine the same applies to the House.

For this report, when former Senator Wallin raised the question of privilege, it really hit me personally because she had been a long-standing member of the committee. It was the first time she raised such a question. I thought her doing so reflected on the entire committee and the entire process, even though it happened at the very end. I was very upset about what happened. It had not happened before. This was the first time.

In the overall scheme of the work that we do, earlier, in questioning our Clerk, you talked about whether there should be something we apply to joint committees — or whether there should be joint committees. It's unfortunate that we're even having these discussions and questions about joint committees because the ones that I've served on have been difficult because you have to coordinate the schedules of both houses. They have different rules, and we have different rules, so we have to approach everything so carefully.

The fact that this happened will have a ripple effect. I don't know what more we will add to our Rules and to joint committee rules, but we'll definitely have to look at it carefully.

All around, it's been a bit of a stressful and worrying process for me as well because I was the joint chair of the current committee that is now looking at what happened with this potential leak — this leak. I won't even say "potential" because it was reported. It has affected me personally, but I think it could affect our relationship with the House and the way we view the House if I'm here and I know that my joint chair is not. This is a Senate committee, so this is why I'm here today, and I hope that whatever I can provide will be helpful to your report and what more you have to do beyond these meetings. Again, thank you to the committee.

Senator Burey: Thank you.

The Chair: Thank you, senator. Just for the record, the clerk tells me that there might have appeared to be 20 MPs, but there were 12.

La sénatrice Martin : Il est question de la confidentialité de ce qui se passe au sein d'un bureau en présence de membres du personnel ou de stagiaires qui peuvent être invités à participer. Il est question de la confidentialité lors de chaque réunion de comité où nous examinons des rapports qui seront rendus publics, ainsi que de l'importance de ce processus, puisque le travail sur le texte est en cours. Je suis tout à fait consciente, en ce qui concerne le Sénat et le travail que nous accomplissons, à quel point c'est sérieux et important, et ce, à juste titre. J'imagine que cela vaut également pour la Chambre des communes.

S'agissant de ce rapport, lorsque l'ancienne sénatrice Wallin a soulevé la question de privilège, cela m'a vraiment touchée personnellement, car elle était une membre de longue date du comité. C'était la première fois qu'elle soulevait une question de privilège. J'ai estimé que cela rejaillissait sur l'ensemble du comité et du processus, même si cela s'est produit à la toute fin. J'étais très contrariée par ce qui s'était passé. Cela ne s'était jamais produit auparavant. C'était la première fois.

En ce qui a trait au cadre général de notre travail, lorsque vous avez interrogé la greffière tout à l'heure, vous avez évoqué la question de savoir si des règles spécifiques devraient s'appliquer aux comités mixtes, ou si des comités mixtes devraient même exister. Il est regrettable que nous tenions ces discussions et que nous posions ces questions au sujet des comités mixtes. J'ai siégé à des comités mixtes, et ce n'est pas facile, car il faut coordonner les travaux en fonction des calendriers des deux chambres. Le Sénat et la Chambre ont des règles différentes, ce qui nous oblige à tout aborder avec beaucoup de prudence.

Le fait que cela se soit produit aura des répercussions. Je ne sais pas ce que nous ajouterons à notre Règlement et aux règles régissant les comités mixtes, mais nous devrons certainement examiner la question attentivement.

Dans l'ensemble, cela a également été un processus un peu stressant et préoccupant pour moi, car j'étais coprésidente du comité sur lequel on se penche actuellement au regard de ce qui s'est passé concernant cette éventuelle fuite, ou plutôt cette fuite. Je ne dirai même pas « éventuelle », car elle a été signalée. Cela m'a touchée personnellement, mais je pense que cela pourrait avoir une incidence sur notre relation avec la Chambre des communes et la façon dont nous la percevons, car je suis ici et je sais que mon coprésident n'est pas présent. Il s'agit d'une réunion d'un comité sénatorial, et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui, et j'espère que tout ce que je pourrai apporter sera utile à votre rapport et au travail que vous aurez à accomplir au-delà de ces réunions. Encore une fois, merci au comité.

La sénatrice Burey : Merci.

Le président : Merci, sénatrice. Je tiens à préciser que la greffière m'indique qu'on pourrait croire qu'il y avait 20 députés, mais qu'en réalité il y en avait 12.

Senator Martin: Oh, there were 12. Okay. Thank you for that correction.

Senator K. Wells: That might be post-traumatic stress.

First, thank you for being here and for your past service to the various joint committees that have dealt with medical assistance in dying. Certainly, as a member of the joint committee, I would like to say that you, as the Senate joint chair, handled yourself with great professionalism from what I observed in the public meetings.

I have a few questions around helping our colleagues understand the process and the format of this special joint committee.

As I understand it, there were two joint chairs who were selected, and then there was a steering committee as well. I'm wondering if you could talk about the joint chairs and how you engaged the steering committee. In terms of the final report, if that final report went to the joint chairs first, then did it go to the steering committee before it was released to the whole committee? What was the process? So, these are questions on how the joint chairs engaged the steering committee on the kinds of decisions or the process, then specifically on the release of the confidential report before it was made public by tabling it in the two chambers.

Senator Martin: Thank you. Regarding my joint chair, other than seeing him at the actual public meetings, he and I probably only met one other time as joint chairs because we have such busy schedules.

With the steering committee, it was equally difficult to find time for all of us to meet frequently, so some correspondence would have been done with me talking to some of the senators and MP Powlowski doing the same with his colleagues. In terms of the actual report, there was a motion approved in camera when we looked at the draft report together that, without going into detail, similar to Senate steering meetings where you have input from the whole committee and then with steering and then, eventually, the joint chair or the chair, in our case, working with the clerk and analysts, finished the final few things, whether it's typos or minor things, without touching the substance of the report, there would be some final communication.

MP Powlowski and I did not have the luxury of having a lot of correspondence. We trusted our clerks and our analysts, based on the meetings we had in camera as well as in public, to help us reach the finish line.

La sénatrice Martin : Ah, il y en avait 12. D'accord. Merci pour cette précision.

Le sénateur K. Wells : Il pourrait s'agir d'un syndrome de stress post-traumatique.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre présence et pour votre engagement passé au sein des différents comités mixtes qui se sont penchés sur l'aide médicale à mourir. En tant que membre de ce comité mixte, je tiens à souligner que, d'après ce que j'ai pu observer lors des séances publiques, vous avez, en votre qualité de coprésidente pour le Sénat, fait preuve d'un grand professionnalisme.

J'aurais quelques questions à vous poser pour aider nos collègues à mieux comprendre le processus et le format de ce comité mixte spécial.

Si j'ai bien compris, deux coprésidents ont été désignés, et il y avait également un comité directeur. Je me demandais si vous pouviez nous parler de ces coprésidents et de la manière dont vous avez fait participer le comité directeur. En ce qui concerne le rapport final, s'il a d'abord été transmis aux coprésidents, a-t-il ensuite été soumis au comité directeur avant d'être communiqué à l'ensemble du comité? Quel a été le processus? Il s'agit donc de questions sur la manière dont les coprésidents ont fait participer le comité directeur aux décisions ou au processus, puis plus précisément sur la diffusion du rapport confidentiel avant qu'il ne soit rendu public lors de son dépôt dans les deux chambres.

La sénatrice Martin : Merci. En ce qui concerne mon coprésident, mis à part notre présence aux réunions publiques, je crois que nous ne nous sommes rencontrés qu'une seule autre fois en tant que coprésidents, car nos emplois du temps sont très chargés.

Pour ce qui est des membres du comité directeur, il était tout aussi difficile de trouver le temps de nous réunir tous fréquemment. Il y a donc eu des échanges par écrit, dans le cadre desquels je m'entretenais avec certains sénateurs et M. Powlowski faisait de même avec ses collègues. S'agissant du rapport proprement dit, une motion a été approuvée à huis clos lorsque nous avons examiné ensemble le projet de rapport. Sans entrer dans les détails, comme cela se fait au Sénat, les membres du comité formulent leurs observations, puis le comité directeur se réunit, et enfin le président, ou dans notre cas, les coprésidents, se réunit avec le greffier et les analystes pour mettre la dernière main au rapport — qu'il s'agisse de corriger des fautes de frappe ou des détails mineurs, sans toucher à la teneur du rapport. Par la suite, il y a une dernière communication.

M. Powlowski et moi-même n'avons pas eu le luxe d'échanger souvent par écrit. Nous avons fait confiance à nos greffiers et à nos analystes, qui, s'appuyant sur les réunions à huis clos et publiques, nous ont aidés à en arriver à la version finale.

In terms of the final report, as I stated, I received it on June 16, and then I tabled it on June 17. I hope that answers the question of the overall timeline of what happened.

Senator Varone: Thank you, senator, for being here and giving us clarity on the timelines. It's the timelines themselves that I'm rather curious about because you advised the committee that you received the final version at 12:10 p.m. on June 16.

Senator Martin: Yes. I had received a signature that I had to provide a bit earlier in the day, but the final report that I ended up tabling was from 10 p.m.

Senator Varone: Yes, but former Senator Wallin reported it just after two o'clock, because it was a Tuesday.

My point is that whoever leaked — and whatever they leaked — they leaked an unofficial report. It wasn't the final report.

Senator Martin: Right.

Senator Varone: This needs to be understood from that perspective. The report was tabled on June 17. When was it tabled in the House of Commons?

Senator Martin: It was the same day.

Senator Varone: The same day.

Senator Martin: Yes.

Senator Varone: And they received the final report in the same time frame that you received it?

Senator Martin: I don't know about the exact time because I received it late that night, but MP Powlowski could have received it earlier. I don't know the exact time when he received it.

Senator Varone: Could he have received it a day before?

Senator Martin: I don't think so, because —

Senator Varone: Is that protocol in any way, shape or form?

Senator Martin: No. In terms of tabling the report, it has to be the same day. We try to time it as close to each other as possible.

It was a very tight timeline, so in terms of the readiness of that report, the sign-off had to happen earlier in the day, but I received the final for tabling later —

Pour ce qui est du rapport final, comme je l'ai mentionné, je l'ai reçu le 16 juin, puis je l'ai déposé le 17 juin. J'espère que cela répond à la question concernant la chronologie de ce qui s'est passé.

Le sénateur Varone : Merci, sénatrice, d'être parmi nous et d'avoir apporté des précisions sur la chronologie. C'est justement cette chronologie qui m'intéresse particulièrement, car vous avez mentionné au comité que vous avez reçu la version finale le 16 juin à 12 h 10.

La sénatrice Martin : Oui. J'ai reçu une version à signer un peu plus tôt dans la journée, mais le rapport final que j'ai présenté m'a été envoyé à 22 heures.

Le sénateur Varone : Oui, mais l'ancienne sénatrice Wallin a soulevé une question de privilège juste après 14 heures, car c'était un mardi.

Ce que je veux faire valoir, c'est que, quelle que soit la personne à l'origine de la fuite — et quel que soit le contenu divulgué —, il s'agissait d'une version non officielle. Ce n'était pas le rapport final.

La sénatrice Martin : C'est exact.

Le sénateur Varone : Il faut considérer cela sous cet angle. Le rapport a été déposé le 17 juin. Quand a-t-il été déposé à la Chambre des communes?

La sénatrice Martin : Le même jour.

Le sénateur Varone : Le même jour.

La sénatrice Martin : Oui.

Le sénateur Varone : Et est-ce que l'autre endroit a reçu le rapport final au même moment que vous?

La sénatrice Martin : Je ne connais pas le moment exact. Je l'ai reçu tard le soir, mais M. Powlowski aurait pu le recevoir plus tôt. Je ne sais pas à quel moment exactement il l'a reçu.

Le sénateur Varone : Aurait-il pu le recevoir la veille?

La sénatrice Martin : Je ne crois pas, car...

Le sénateur Varone : Existe-t-il un protocole à cet égard?

La sénatrice Martin : Non. En ce qui concerne le dépôt du rapport, il doit avoir lieu le même jour. Nous essayons de faire en sorte que le dépôt ait lieu le plus possible au même moment aux deux endroits.

Le délai était très serré. Par conséquent, pour que ce rapport soit prêt à être déposé, la signature devait avoir lieu plus tôt dans la journée, mais j'ai reçu la version finale pour le dépôt plus tard...

Senator Varone: It just goes to the question, Mr. Chair, of whether the reporter who reported it the day earlier reported from an unofficial copy or an official copy. I think that's the kind of stuff that you could drill down on to get a handle on.

Because if the House of Commons received the final report even a day earlier than you — you're suggesting it was June 16 at 12:10. If that report was already written, the media report was already out. The only way they could have got it was through an unofficial report, not an official report.

That's the point I'm trying to make. Thank you.

Senator Martin: Yes. I can't confirm the time.

Senator Senior: Senator Varone has me thinking. Thank you for being here, senator.

The fact has been established that the report was leaked. I think what Senator Varone is bringing up would probably be interesting to find out as well.

We heard here from the Clerk that there have been leaks here. They have probably not risen to the level of what we're talking about, but there have been leaks of in camera proceedings, whether that be reports or discussions. This kind of gets to the level of trust. I think that's possibly what we're dealing with is whether or not colleagues can trust that what they're saying in camera, whether that be a report or discussions, can be trusted not to be leaked. Therein lies the potential harm in terms of that confidentiality of in camera proceedings.

I'm wondering if you can comment on that. She didn't speak only in terms of joint committees. She spoke about committees.

Senator Martin: Yes, I heard.

Senator Senior: I'm wondering if you could talk about that a little bit in terms of this example but also what that means for you as joint chair of a committee, particularly with something that is so deeply sensitive.

Senator Martin: Yes, it's a very important issue of our time for our nation, and it has been for a number of years. It is upsetting that this happened.

Talking about trust, there has been an erosion of trust because of it. Going forward, when we deal with joint committees, even within our own Senate reporting, we will all be, I think, ever vigilant to remind our colleagues and everyone involved about

Le sénateur Varone : Cela nous amène simplement à nous demander, monsieur le président, si le journaliste qui a publié l'information la veille s'est fondé sur une version non officielle ou sur une version officielle. Je pense que c'est le genre de détails sur lesquels vous pourriez vous pencher pour y voir plus clair.

Il faut savoir si la Chambre des communes a reçu le rapport final ne serait-ce qu'une journée avant vous. Vous dites que vous l'avez reçu le 16 juin à 12 h 10. À ce moment-là, l'article de presse avait déjà été publié. Donc, la presse aurait pu seulement se servir d'une version non officielle, et non d'une version officielle.

C'est ce que je veux faire valoir. Merci.

La sénatrice Martin : Oui. Je ne peux pas confirmer le moment.

La sénatrice Senior : Le sénateur Varone m'a donné matière à réflexion. Merci d'être parmi nous, sénatrice.

Il est désormais établi que le rapport a fait l'objet d'une fuite. Je pense qu'il serait sans doute intéressant d'en savoir plus sur ce que le sénateur Varone a soulevé.

La greffière nous a mentionné qu'il y a déjà eu des fuites. Elles n'ont probablement pas été de l'ordre de celle dont nous discutons, mais il y a bien eu des fuites portant sur des délibérations à huis clos, qu'elles concernent des rapports ou des discussions. Cela touche en quelque sorte à la confiance. Je pense que la question qui se pose ici est de savoir si nos collègues peuvent avoir confiance dans le fait que ce qu'ils disent à huis clos, que ce soit dans le cadre d'un rapport ou de discussions, ne fera pas l'objet de fuites. C'est là que réside le risque en ce qui a trait à la confidentialité des délibérations à huis clos.

Je me demandais si vous pourriez nous donner votre avis là-dessus. La greffière n'a pas parlé uniquement des comités mixtes. Elle a parlé aussi des autres comités.

La sénatrice Martin : Oui, je l'ai entendue.

La sénatrice Senior : Je me demandais si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet en vous appuyant sur cet exemple, mais aussi nous expliquer ce que cela implique pour vous en tant que coprésidente d'un comité, notamment lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi sensible.

La sénatrice Martin : Oui, c'est un enjeu de notre époque très important pour notre pays, et ce depuis un bon nombre d'années déjà. Il est regrettable que cela se soit produit.

En parlant de confiance, je dois dire qu'elle s'est érodée à cause de cela. À l'avenir, lorsque nous siégerons au sein de comités mixtes, et même lorsqu'il sera question de nos propres rapports au Sénat, nous veillerons tous, je pense, à rappeler à nos

the importance of confidentiality — because once trust is eroded, it's so hard to restore it. That's concerning to me.

Will there be another joint committee? Possibly, so long as we have this issue. The regime exists, and we have other discussions about further expansion or further limitations and adding safeguards. This is not going to stop with this report.

It is concerning because of the point you raised about the trust that has been eroded.

Senator Senior: Thank you.

The Chair: There is a special joint committee in existence right now, and that's the Special Joint Committee on the Exercise of Powers Under the Building Canada Act.

Senator Surette: Thank you for being here.

My question regards the fact that you had a number of public meetings leading up to the in camera meetings to discuss the report. Is my understanding that there was no point at which you discussed anything in the report in the public meeting correct? In other words, there is nothing that could have been interpreted as if it were the report during the public meeting that came out at the end of the day.

Senator Martin: Right. We heard from witnesses. Those were the public meetings. In terms of the draft report and the recommendation, the one that eventually ended up being in the final report was not public because it was something we had to discuss together as a committee.

Senator Surette: So there was no point that it was discussed in public.

Senator Martin: Not a single recommendation was discussed in public.

Senator Surette: I think you alluded to the point in the question from Senator Varone that there was a coordinated effort between the two clerks and the two joint chairs as to the release of the report and the process, and it was clear from this chamber and the other chamber as to how it was going to proceed.

Senator Martin: Yes. We had the timeline discussion with the committee. We knew what the dates were. Some people thought we had until October and wanted to take the summer, but I think there was a general will to do it before we rose for the spring sitting because we knew fall was going to be very hectic.

collègues et à toutes les personnes concernées l'importance de la confidentialité, car une fois la confiance érodée, il est extrêmement difficile de la rétablir. Cela m'inquiète.

Y aura-t-il un autre comité mixte? C'est possible, tant que cette question restera d'actualité. Le régime est en place, et d'autres discussions sont en cours sur la question d'en étendre ou d'en restreindre l'accès et celle d'y ajouter des protections. Ces discussions ne s'arrêteront pas avec ce rapport.

C'est préoccupant au vu de ce que vous avez souligné concernant l'érosion de la confiance.

La sénatrice Senior : Merci.

Le président : Il existe actuellement un comité mixte spécial, à savoir le Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Le sénateur Surette : Merci pour votre présence.

Ma question porte sur le fait que vous avez tenu un certain nombre de réunions publiques avant les séances à huis clos consacrées à l'examen du rapport. Ai-je bien compris qu'à aucun moment vous n'avez abordé le contenu du rapport lors des réunions publiques? Autrement dit, aucun des propos tenus lors de ces réunions publiques ne pouvait être interprété comme faisant référence au rapport?

La sénatrice Martin : Exactement. Nous avons entendu des témoins. Cela s'est fait lors des réunions publiques. En ce qui concerne le projet de rapport et la recommandation, celle qui a finalement figuré dans le rapport final n'a pas été rendue publique, car il s'agissait d'un point que nous devions examiner ensemble en comité.

Le sénateur Surette : Elle n'a donc jamais fait l'objet d'une discussion lors d'une séance publique.

La sénatrice Martin : Aucune recommandation n'a fait l'objet d'une discussion lors d'une séance publique.

Le sénateur Surette : Je pense que vous avez laissé entendre, en réponse à la question posée par le sénateur Varone, qu'il y avait eu un effort coordonné entre les deux greffiers et les deux coprésidents concernant le dépôt du rapport et la procédure, et que la marche à suivre était claire pour les deux chambres.

La sénatrice Martin : Oui. Nous avons discuté de l'échéancier avec le comité. Nous connaissions les dates. Certains pensaient que nous avions jusqu'en octobre et voulaient qu'on y revienne après l'été, mais je crois qu'il y avait une volonté générale de régler cette question avant la fin de la session du printemps, car nous savions que l'automne allait être très chargé.

This decision was made, so everyone understood in both houses that there would eventually be a tabling of the report on the same day. Whatever happened leading up to it, I put those dates into my speech. It was understood by both houses.

Senator Surette: The only detail that you maybe left out is that, at some point, there had to be some translation in there as well.

Senator Martin: There was translation after the in camera meeting we had to talk about edits and amendments. It was very tight, but it was done.

Senator Surette: So on June 16, you received the report in both official languages?

Senator Martin: Yes.

Senator Surette: My last quick question is this: Do you have any idea why your joint chair did not want to appear in front of our committee?

Senator Martin: I can't speak for my joint chair. I know he is very passionate about the issue.

I will say that all my joint chairs have been different. They were all distinct, so it was very interesting for me.

That speaks to the Senate and the House, where we keep the institutional memory. Many of us serve much longer than an MP might. There are some who have served a long time, but in the case of this joint committee, I had a different joint chair each time.

Senator Ataullahjan: Senator Martin, I want to thank you for the work that you've done on this committee over the years. As someone who knows you well, I know the toll it sometimes takes, dealing with difficult issues, so I thank you for your commitment.

Something you said sort of piqued my interest. You said that this will affect our relationship with the House. In what way?

Senator Martin: It depends on how this committee continues with the investigation or the study of this question of privilege and what answers you may get from the other side. The fact is that we're doing our best to determine what happened. Depending on what answers you find, it will leave other questions and answers.

Will it affect our relationship? Joint committees are not straightforward; it really is bringing oil and water together. You have to keep mixing them. I respect our House colleagues; they work very hard. But it's a different house, and we have different

Cette décision a été prise, alors tout le monde, dans les deux chambres, comprenait que le rapport serait déposé le même jour. Peu importe ce qui s'est passé, il reste que j'ai mentionné ces dates dans mon discours. Les deux chambres le savaient.

Le sénateur Surette : Le seul détail que vous avez peut-être oublié de mentionner, c'est qu'à un moment donné, il a fallu faire traduire le rapport.

La sénatrice Martin : Le rapport a été traduit après la réunion à huis clos que nous avons tenue pour discuter des corrections et des modifications. Le délai était très serré, mais la traduction a été effectuée.

Le sénateur Surette : Vous avez donc reçu le rapport dans les deux langues officielles le 16 juin?

La sénatrice Martin : Oui.

Le sénateur Surette : Ma dernière petite question est la suivante : avez-vous une idée de la raison pour laquelle votre coprésident n'a pas souhaité comparaître devant notre comité?

La sénatrice Martin : Je ne peux pas parler au nom de mon coprésident. Je sais que c'est un sujet qui lui tient grandement à cœur.

Je dirais que tous les coprésidents avec lesquels j'ai travaillé ont été différents. Ils avaient tous des personnalités différentes, ce qui a rendu l'expérience très intéressante pour moi.

Cela en dit long sur le Sénat et la Chambre des communes, où il y a une mémoire institutionnelle. En général, nous exerçons nos fonctions bien plus longtemps qu'un député. Certains ont certes un long parcours, mais dans le cas de ce comité mixte, j'ai eu un coprésident différent à chaque fois.

La sénatrice Ataullahjan : Sénatrice Martin, je tiens à vous remercier pour le travail que vous avez accompli au sein de ce comité au fil des ans. Je vous connais bien, et je sais à quel point il est parfois éprouvant de traiter de questions délicates, alors je vous remercie pour votre engagement.

Une chose que vous avez dite a en quelque sorte éveillé mon intérêt. Vous avez dit que cela allait avoir des répercussions sur notre relation avec la Chambre des communes. De quelle façon?

La sénatrice Martin : Tout dépendra de la manière dont le comité poursuivra son enquête ou son examen de cette question de privilège, ainsi que des réponses que vous obtiendrez de l'autre endroit. Le fait est que nous faisons de notre mieux pour déterminer ce qui s'est passé. Selon les réponses que vous obtiendrez, d'autres questions et réponses en découleront.

Cela va-t-il avoir une incidence sur notre relation? Les comités mixtes ne sont pas une mince affaire; c'est vraiment comme vouloir mélanger de l'huile et de l'eau. Il faut sans cesse les remuer. Je respecte nos collègues de la Chambre des communes;

practices and our committees are run a certain way. I feel the challenges of bringing the two houses together.

There could be a cloud over the next Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, if there is such a committee going forward. That's what I meant with respect to it maybe affecting our relationship. However, whenever we are working with our colleagues, I see the differences but can find common ground. Many of you serve on associations where you spent a lot of time with our House colleagues.

My hope is that this will actually shed light and then allow us to move forward and have a healthy, ongoing relationship with the House. Ours is a bicameral system, and we need to work together. Joint committees are there for a reason. That we are there and the role we play are important.

If anything, what is happening today allows me to really appreciate what senators do, what we bring to a joint committee and how important it is for our voices to be there.

I'll thank Senator Wells, former Senator Wallin, Senator Dalphond and many others who were on the committee with me for quite some time.

Senator Petitclerc: Thank you, Senator Martin, for the work you've done for so many years now on this issue.

This is a two-part question. I've never been on that committee, but it involves very sensitive, difficult and tough conversations. Do you think a leak like this would have an impact the next time around — or in that sort of a committee — on the quality of the tough conversations that could happen because of the loss of trust? Do you think that it will have an impact on trust and confidence and, therefore, on the content that would be discussed in such a committee? Could we go that far, do you think?

Senator Martin: In terms of the content, I can't imagine our witnesses being less passionate or more cautious —

Senator Petitclerc: I'm going to stop you. I'm more thinking about when you go in camera at the end and have those tough conversations about what you put on the report. Knowing that it might leak could have an impact. Do you think it could change something?

ils travaillent très fort, mais notre chambre est différente. Nous avons des pratiques différentes et nos comités fonctionnent d'une certaine manière. Je vois bien les défis que représente la collaboration entre les deux chambres.

Une ombre pourrait planer sur le prochain comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, si ce comité est rétabli un jour. C'est ce que je voulais dire en évoquant le fait que cela pourrait avoir une incidence sur notre relation avec la Chambre. Cependant, chaque fois que nous travaillons avec nos collègues, je constate certes des divergences, mais je parviens à trouver un terrain d'entente. Beaucoup d'entre vous font partie d'associations au sein desquelles vous passez beaucoup de temps avec nos collègues de la Chambre des communes.

J'espère qu'on pourra réellement faire la lumière sur la situation et qu'ensuite, nous pourrons aller de l'avant et entretenir une relation saine et durable avec la Chambre des communes. Nous avons un système bicaméral, et nous devons travailler ensemble. Les comités mixtes existent pour une raison. Notre présence au sein de ces comités et le rôle que nous y jouons sont importants.

En fait, ce qui se passe aujourd'hui me permet de vraiment apprécier le travail des sénateurs, ce que nous apportons au sein d'un comité mixte et à quel point il est important que nos voix y soient entendues.

Je tiens à remercier le sénateur Wells, l'ancienne sénatrice Wallin, le sénateur Dalphond et bien d'autres qui ont siégé au comité à mes côtés pendant un bon moment.

La sénatrice Petitclerc : Merci, sénatrice Martin, pour le travail que vous accomplissez depuis tant d'années déjà sur cette question.

Ma question comporte deux volets. Je n'ai jamais siégé à ce comité, mais je sais qu'il s'y tient des discussions très difficiles et délicates. Pensez-vous qu'une fuite de ce type pourrait avoir un impact la prochaine fois — ou au sein d'un comité de ce genre — sur la qualité d'éventuelles discussions difficiles en raison de la perte de confiance? Pensez-vous que cela aura une incidence sur la confiance et, par conséquent, sur le contenu des discussions au sein d'un tel comité? Pensez-vous que l'on puisse en arriver là?

La sénatrice Martin : En ce qui concerne le contenu des discussions, je ne peux pas imaginer que nos témoins soient moins passionnés par le sujet ou plus prudents...

La sénatrice Petitclerc : Je vais vous interrompre. Je pense surtout aux délibérations à huis clos au terme de l'étude, quand ont lieu ces discussions difficiles sur le contenu du rapport. Le fait de savoir qu'il pourrait y avoir des fuites pourrait avoir des répercussions. Pensez-vous que cela pourrait changer quelque chose?

Senator Martin: My hope is that it will not and that we will conduct our business the way we always have, which is with great seriousness and honesty, because we have to have those tough conversations. I think we will reinforce the importance of confidentiality. What happened will be part of those meetings. If I am a joint chair, I will definitely be raising what happened this time so that it doesn't happen again. It hadn't happened before, and I hope it will not happen again.

Those conversations will be repeated, and we will have to reinforce that to the best of our ability.

Senator Petitclerc: You answered my second question at the same time. It is important to figure it out.

Senator Martin: Absolutely. Yes.

The Chair: Before we continue, I would like to ask two questions. According to the CBC report on the document, they said there would be a single recommendation, and the specific wording of that recommendation was leaked:

> That the Government of Canada amend the Criminal Code to indefinitely exclude persons whose sole underlying medical condition is a mental illness from eligibility for medical assistance in dying on the grounds that the evidentiary and systemic conditions necessary for safe and equitable implementation cannot presently be met.

That is not the wording of the recommendation in the report. The recommendation in the report is very simple:

> That the Government of Canada amend the Criminal Code to indefinitely exclude persons whose sole underlying medical condition is a mental illness from eligibility for medical assistance in dying.

Could you tell us which was the document that was leaked to the CBC? How many days earlier from the final report that was tabled was that wording present? That would give us some indication of what document was in circulation.

Senator Martin: I looked at what was leaked and what we had in the final report, so I can draw a certain conclusion. All of this is in camera, so I can't talk to the specific wording that was leaked and where that appeared —

The Chair: But you can confirm that the document as leaked to the CBC did not have the wording of the document as tabled in the Senate.

Senator Martin: Yes, it's obvious. There were two. One was shorter than the other.

La sénatrice Martin : J'espère que ce ne sera pas le cas et que nous mènerons nos activités comme nous l'avons toujours fait, c'est-à-dire avec beaucoup de sérieux et d'honnêteté, car nous devons tenir ces conversations difficiles. Je pense que nous insisterons sur l'importance de la confidentialité. Ce qui s'est passé fera l'objet de discussions à ces réunions. Si je suis coprésidente, je soulèverai certainement ce qui s'est passé cette fois-ci afin que cela ne se reproduise plus. Cette situation n'était jamais survenue auparavant, et j'espère qu'elle ne se reproduira plus.

Ces conversations auront lieu à nouveau, et nous devrons insister sur ce point autant que possible.

La sénatrice Petitclerc : Vous avez répondu à ma deuxième question également. Il est important de mettre les choses au clair.

La sénatrice Martin : Tout à fait. Oui.

Le président : Avant de poursuivre, j'aimerais poser deux questions. D'après le rapport de la CBC sur le document, il y aurait une seule recommandation, qui a fait l'objet d'une fuite :

> Que le gouvernement du Canada modifie le Code criminel afin d'exclure indéfiniment de l'admissibilité à l'aide médicale à mourir les personnes dont le seul problème médical sous-jacent est une maladie mentale, au motif que les conditions en matière de preuve et les conditions systémiques nécessaires à une mise en œuvre sûre et équitable ne peuvent actuellement être remplies.

Ce n'est pas le libellé de la recommandation figurant dans le rapport. La recommandation dans le rapport est très simple :

> Que le gouvernement du Canada modifie le Code criminel afin d'exclure indéfiniment de l'admissibilité à l'aide médicale à mourir les personnes dont le seul problème médical sous-jacent est une maladie mentale.

Pouvez-vous nous dire quel document a fait l'objet d'une fuite à la CBC? Combien de jours avant la présentation du rapport final ce libellé figurait-il déjà dans le document? Cela nous donnerait une idée du document qui circulait.

La sénatrice Martin : J'ai examiné les informations qui ont fait l'objet d'une fuite et ce qui figurait dans le rapport final, ce qui me permet de tirer une conclusion. Tout cela est discuté à huis clos, si bien que je ne peux pas m'exprimer sur le libellé exact qui a fait l'objet d'une fuite ni sur le document où il figurait...

Le président : Mais vous pouvez confirmer que le document qui a fait l'objet d'une fuite auprès de la CBC ne reprenait pas le libellé du document déposé au Sénat.

La sénatrice Martin : Oui, c'est évident. Il y en avait deux. L'un était plus court que l'autre.

The Chair: That would be an interesting question for the clerks.

Senator Martin: One was much more concise.

Again, it's hard for me to talk about recommendations —

The Chair: I understand.

Senator Martin: — because it all happened in camera. However, at the end of the day, we had the one.

The Chair: I'm just trying to make a point, though.

Senator Martin: That it wasn't the final —

The Chair: And, therefore, planned.

Senator Martin: You answered your own question, senator.

The Chair: Part of the issue of harm is this: Is there a spin to the story that doesn't accurately portray the document as such? In my reading of it, there was a spin.

In your view, was there a spin to the story or was it straightforward and accurate?

Senator Martin: I did not read the CBC report from beginning to end with great interest as to what spin they were putting on it. I can say that, over the years of my work as a joint chair, I don't think I did any media because I have a personal view, and my voting record shows that, but I also represent our chamber. I avoided talking to media. I don't know who this person is or persons are. They said there were several sources.

The media loves these types of stories, and they have created this controversy. If I answer that question, it would show you my view on certain media outlets, so I'll simply say that they said what they said and the report is clear. We're here because of what was reported.

The Chair: Thank you.

Senator Batters: I'll start by asking this: That wording the chair just read to you, which was not the wording of the final report, was that the wording contained in the recommendation in the draft report that was emailed out on June 4 to, potentially, 100 people?

Senator Martin: As I said, the draft report, the final report and the discussions that we had around them were all in camera. There were other recommendations that we discussed but without going into any detail. I hope that answers your question, in part.

Le président : Ce serait une question intéressante à poser aux greffiers.

La sénatrice Martin : L'un des documents était plus concis.

Encore une fois, il m'est difficile de discuter des recommandations...

Le président : Je comprends.

La sénatrice Martin : ... parce que tout a été discuté à huis clos. Mais au final, nous en avons eu un.

Le président : J'essaie seulement de faire valoir un point.

La sénatrice Martin : Ce n'était pas le document final...

Le président : C'était donc planifié.

La sénatrice Martin : Vous avez répondu à votre propre question, sénatrice.

Le président : Une partie du problème du préjudice repose sur le fait de savoir s'il existe une interprétation de l'histoire qui ne reflète pas fidèlement le contenu du document? D'après ce que j'ai lu, c'était le cas.

À votre avis, y avait-il une interprétation ou le contenu était-il clair et précis?

La sénatrice Martin : Je n'ai pas lu le rapport de la CBC du début à la fin avec beaucoup d'intérêt pour voir quelle interprétation elle en faisait. Je peux dire qu'au cours de mes années de travail en tant que coprésidente, je ne pense pas avoir fait de déclarations aux médias, car j'ai une opinion personnelle — et mes votes le montrent —, mais je représente également notre chambre. J'ai évité de m'adresser aux médias. J'ignore qui est cette personne ou qui sont ces personnes. On a dit qu'il y avait plusieurs sources.

Les médias adorent ce genre d'histoires, et ils sont le fruit de cette controverse. Si je répondais à cette question, je vous ferais part de mon opinion de certains médias. Je me contenterai donc de confirmer qu'ils ont dit ce qu'ils ont dit et que le rapport est clair. Nous sommes ici à cause de ce qui a été rapporté.

Le président : Merci.

La sénatrice Batters : Je vais commencer par poser la question suivante : le libellé que le président vient de lire, qui n'était pas celui du rapport final, était-il celui qui figurait dans la recommandation du projet de loi envoyé par courriel le 4 juin à, potentiellement, 100 personnes?

La sénatrice Martin : Comme je l'ai dit, les discussions que nous avons eues au sujet du projet de rapport et du rapport final se sont toutes déroulées à huis clos. Nous avons discuté d'autres recommandations, mais sans entrer dans les détails. J'espère que cela répond en partie à votre question.

Senator Batters: Okay.

I'm wondering how long that June 9 in camera meeting was. How many people were present? How many senators were present? How many of the 12 MPs that sit on that committee were present? How many staff were present — staff of parliamentarians, for one, and staff of others that might be present at an in camera committee meeting?

Also, was this committee typical of many Senate committees in that when you go in camera, it's limited to one staff per parliamentarian? Did that apply here?

I'm trying to get a sense of how many people were potentially privy to these documents. Potentially, it is a wide-ranging number of people.

Senator Martin: I can't recall every detail because I was focused on what we had to accomplish that day. Similar to Senate in camera meetings, I'm fairly certain it would be one staff per member, but not everyone had staff, so it would be fewer than the number of members on the committee.

Senators and members were present, but there could have been potential substitutes. I'd have to look at the minutes from the in camera meeting to confirm, but the committee was there in full number, as I recall.

Senator Batters: Do you recall how lengthy was the meeting was?

Senator Martin: It was an important meeting, and I think everyone came to the meeting knowing that we had to achieve an end goal. We were able to do that within the time allotted, which would have been three hours for that meeting.

Senator Batters: I understand you wouldn't have these kinds of facts, but the joint clerks of that committee would. This information helps us understand. As I said, when you send an email to a senator's office, if you send it to the general email, that's potentially going to the senator, and three or more staff members all potentially have access to that, plus all the other people. It would be very helpful for this committee to have the actual joint clerks of the committee provide us with information about how many people potentially received this kind of information, especially considering what the chair brought up: that it was not the final wording that was leaked; it was different wording. It potentially wasn't even someone who had access to the final document, but to an earlier version.

La sénatrice Batters : D'accord.

Je me demande combien de temps a duré cette réunion à huis clos du 9 juin. Combien de personnes étaient présentes? Combien de sénateurs étaient présents? Combien des 12 députés qui siègent à ce comité étaient présents? Combien de membres du personnel étaient présents — notamment le personnel des parlementaires et d'autres personnes susceptibles d'assister à une réunion de comité à huis clos?

De plus, ce comité a-t-il fonctionné comme le font de nombreux comités sénatoriaux, c'est-à-dire que lorsqu'ils se réunissent à huis clos, un seul membre du personnel par parlementaire est autorisé? Cette pratique a-t-elle été appliquée ici?

J'essaie de me faire une idée du nombre de personnes qui auraient pu avoir accès à ces documents. Il pourrait s'agir d'un très grand nombre de personnes.

La sénatrice Martin : Je n'arrive pas à me rappeler tous les détails, car j'étais concentrée sur ce que nous devions accomplir ce jour-là. À l'instar des réunions à huis clos du Sénat, je suis presque certaine qu'il y avait un membre du personnel par membre, mais comme ce n'est pas tout le monde qui avait du personnel, le nombre était inférieur à celui des membres du comité.

Des sénateurs et des députés étaient présents, mais il aurait pu y avoir des remplaçants. Il faudrait que je consulte le procès-verbal de la réunion à huis clos pour le confirmer, mais le comité était complet, si je me souviens bien.

La sénatrice Batters : Vous rappelez-vous combien de temps a duré la réunion?

La sénatrice Martin : C'était une réunion importante, et je pense que tout le monde y est venu en sachant que nous devions atteindre un objectif final. Nous y sommes parvenus dans le temps imparti, soit trois heures pour cette réunion.

La sénatrice Batters : Je comprends que vous ne disposez pas de ce genre d'informations, mais les cogreffiers de ce comité les auraient. Ces informations nous aident à mieux comprendre. Comme je l'ai dit, lorsque vous envoyez un courriel au bureau d'un sénateur, si vous l'envoyez à l'adresse générale, il est susceptible d'être transmis au sénateur, et au moins trois membres du personnel peuvent y avoir accès, sans compter toutes les autres personnes concernées. Il serait très utile pour ce comité que les cogreffiers du comité nous fournissent des informations sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir reçu ce type d'informations, surtout compte tenu de ce que le président a souligné, à savoir que ce n'est pas le libellé final qui a fait l'objet d'une fuite, mais un libellé différent. Il se peut même que la personne à l'origine de la fuite n'ait pas eu accès au document final, mais plutôt à une version antérieure.

When I first came to the Senate, there wasn't the wide-ranging, let's-send-everything-by-email policy. If you had an in camera report from a committee, you received a hard copy of a document in an envelope that was wired tight with watermarks that had your name on it so they would know, potentially, who they were dealing with. Sometimes, certain things are put in certain reports so they could know who might've leaked something later on. With this email version, I think you said that it was marked as confidential, but were the pages marked with parliamentarians' names, watermarked or anything like that?

Senator Martin: I received it on my own separately. Nobody else was on the email.

Senator Batters: I mean the draft report.

Senator Martin: Right. I didn't see my name. It had "confidential" —

Senator Batters: Sometimes, they have a watermark name on it.

Senator Martin: Our Senate committees don't do that anymore. As you say, in the good old days, when —

Senator Batters: It was more confidential.

Senator Martin: I've had some where it doesn't have my name. It might have it at the top, but I would have to go back to my email to see.

Senator Batters: Thank you very much. It would be helpful to have the clerks be able to tell us because they were the ones who carried out these processes and sent it to all the people.

Senator K. Wells: Is it true that concerns were raised about the operations of the joint committee to the joint chairs?

Senator Martin: Nothing is perfect, but, yes, there have been certain complaints over the years about how a joint committee is run, which will be different from how a Senate committee can do its own work.

Senator K. Wells: Speaking about the last joint committee that you were joint chair of with MP Powlowski. So were you aware that, as the joint chairs, members raised concerns about the operations of the committee?

Senator Martin: I was aware of the concerns, but, as you know, we were under a very tight timeline. We did our best to meet those deadlines looming before us, but, to answer your question, yes.

À mon arrivée au Sénat, il n'existait pas encore cette politique généralisée visant à tout envoyer par courriel. Si vous deviez recevoir un rapport d'une réunion de comité à huis clos, on vous remettait une copie papier du document dans une enveloppe scellée comportant des filigranes sur lesquels figurait votre nom, afin qu'on puisse savoir à qui il était destiné. Parfois, certains éléments sont insérés dans certains rapports afin de pouvoir relever plus tard qui aurait pu divulguer des informations. En ce qui concerne cette version courriel, je pense que vous avez dit qu'elle portait la mention « confidentiel », mais les pages portaient-elles les noms des parlementaires, des filigranes ou tout autre élément de ce genre?

La sénatrice Martin : J'ai reçu une copie distincte. Personne d'autre ne figurait dans la liste des destinataires.

La sénatrice Batters : Je parle du projet de rapport.

La sénatrice Martin : Exact. Je n'ai pas vu mon nom. Il y avait la mention « confidentiel »...

La sénatrice Batters : On y trouve parfois un filigrane avec un nom.

La sénatrice Martin : Les comités sénatoriaux ne font plus cela. Comme vous le dites, dans le bon vieux temps, lorsque...

La sénatrice Batters : C'était plus confidentiel.

La sénatrice Martin : Il m'est arrivé d'en recevoir où mon nom n'apparaissait pas. Il était peut-être indiqué en haut, mais il faudrait que je vérifie mon courriel pour voir.

La sénatrice Batters : Je vous remercie. Il serait utile que les greffiers puissent nous renseigner, car ce sont eux qui ont entrepris ces démarches et qui ont transmis les documents à tout le monde.

Le sénateur K. Wells : Est-il vrai que des préoccupations concernant le fonctionnement du comité mixte ont été portées à l'attention des coprésidents?

La sénatrice Martin : Rien n'est parfait, mais des plaintes ont effectivement été déposées au fil des ans concernant le fonctionnement d'un comité mixte, qui diffère de la manière dont un comité sénatorial mène ses travaux.

Le sénateur K. Wells : Parlons du dernier comité mixte que vous coprésidiez avec le député Powlowski. Lorsque vous étiez coprésidents, étiez-vous au courant que des membres avaient soulevé des préoccupations concernant le fonctionnement du comité?

La sénatrice Martin : J'étais au courant des préoccupations, mais comme vous le savez, nous devions respecter un délai très serré. Nous avons fait de notre mieux pour respecter les échéances qui nous attendaient, mais, pour répondre à votre question, oui.

Senator K. Wells: Thank you. As the joint chair, how did you respond to the concerns that were raised?

Senator Martin: I had some conversations with the individual who raised those concerns. The Senate joint clerk was also aware. We were trying to figure out how to address that. It was not a perfect situation, so we did our best.

Senator K. Wells: For sure. As you said, it's a unique and complex environment merging the two together.

If concerns were raised, did you engage the steering committee as well?

Senator Martin: There were ongoing conversations. However, as I said, due to the very complex timetable of both houses, we didn't have a lot of steering meetings. However, we had discussions when we could, and sometimes it was individual correspondence. We talked on the phone or by email a few times as well.

Senator K. Wells: Thank you.

The Chair: Senator Martin, thank you on behalf of the committee for appearing today. It is much appreciated and helpful in our investigation of this issue.

Colleagues, as I indicated earlier, our staff is working to identify a slot for next week with former Senator Wallin, which will be useful. We'll also have the Clerks of the two branches of Parliament, and we can reserve some time for a discussion on what further information we might need or how we would wish to proceed with this matter. I would remind you that we will also be sending out, as soon as possible, the framework for our conversation on our ongoing discussion of Senate public bills.

(The committee adjourned.)

Le sénateur K. Wells : Merci. En tant que coprésidente, comment avez-vous répondu aux préoccupations qui ont été soulevées?

La sénatrice Martin : J'ai eu des conversations avec la personne qui a fait part de ces préoccupations. Le cogreffier du Sénat était également au courant. Nous tentions de trouver une solution à ce problème. La situation n'était pas idéale, mais nous avons fait de notre mieux.

Le sénateur K. Wells : Tout à fait. Comme vous l'avez dit, c'est un environnement unique et complexe qui regroupe les deux.

Si des préoccupations ont été soulevées, avez-vous également consulté le comité directeur?

La sénatrice Martin : Des conversations étaient en cours. Toutefois, comme je l'ai dit, en raison du calendrier très complexe des deux chambres, nous n'avons pas eu beaucoup de réunions du comité directeur. Nous avons cependant eu des discussions dès que nous avons pu, et parfois sous forme de correspondance individuelle. Nous avons échangé par téléphone ou par courriel à quelques reprises également.

Le sénateur K. Wells : Merci.

Le président : Sénatrice Martin, je tiens à vous remercier au nom du comité d'avoir comparu aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants, car votre témoignage est utile dans le cadre de notre étude.

Chers collègues, comme je l'ai mentionné plus tôt, notre personnel s'efforce de trouver un créneau pour la semaine prochaine afin de rencontrer l'ancienne sénatrice Wallin, ce qui sera utile. Nous recevrons également les greffiers des deux chambres du Parlement, et nous pourrons consacrer un peu de temps à discuter des renseignements complémentaires dont nous pourrions avoir besoin ou de la manière dont nous souhaiterions procéder dans ce dossier. Je vous rappelle que nous vous ferons parvenir, dès que possible, le cadre de notre discussion en cours concernant les projets de loi publics émanant du Sénat.

(La séance est levée.)